

DRINK
DOW'S ALE
Standard of Strength
and Quality

**Le Monde
Ouvrier**



**The Labor
World**

TRY
BLACK HORSE
ALE
100 Years of Brewing
Experience behind it

Rédaction : 11, rue Saint-Paul Ouest

« INSTRUIRE ET AMELIORER »

Téléphone : LAncaster 5361

Echos de la convention

Les deux premières séances de la conférence du Congrès des Métiers et du Travail du Canada ont été tenues dans la grande salle de convention de l'hôtel General Brock, à Niagara Falls; la salle était beaucoup trop petite pour paqueter plus de 500 délégués, aussi les protestations furent nombreuses, mais comment accommoder ce nombre de délégués, heureusement on a mis à la disposition des délégués le grand réfectoire du parc Queen Victoria, faisant face directement aux chutes du côté canadien, ce n'est pas encore l'idéal mais il y fait frais et on y jouit d'une des plus merveilleuses beautés de la nature, espérons que cela aura un effet salutaire sur le "gaz chaud" qui semble étouffer un certain nombre de délégués, surtout parmi le jeune élément des nouveaux venus dans le Travail Organisé qui doivent s'entendre parler pour expliquer probablement la raison pour laquelle leur organisation les a envoyés. Cela passera avec le temps.

La délégation des mineurs comprend plus de 75 membres, beaucoup de durs-à-cuir parmi eux qui sont venus dans le seul but de vouloir contrôler la convention; le deuxième groupe plus nombreux représente les travailleurs de l'acier et de la métallurgie et venant comme bon troisième, c'est celui des travailleurs du vêtement qui domine. Toutes les unions du C.I.O. D'ici la fin de la semaine, nous saurons s'ils ont réussi à accomplir ce pourquoi ils ont été envoyés si nombreux.

La délégation du Québec est passablement nombreuse et bien balancée surtout; elle se fait remarquer par son calme et la manière posée avec laquelle elle prend part à la discussion; c'est un contraste frappant avec quelques énergumènes qui sont portés à condamner en langage plus ou moins violent et plus ou moins parlementaire tous ceux qui diffèrent d'opinion avec leurs idées, sont-ce bien des idées?

La loi du cadenas a fait parler d'elle, le gros des délégués du dehors du Québec la considèrent comme une atteinte aux libertés et à la justice britannique; nous du Québec tout en la réprouvant parce qu'elle ne définit pas ce que le gouvernement entend par "doctrine communiste" et que de ce fait le procureur-général peut à son gré exercer ses petites rancunes — Dieu sait s'il en a et s'il les garde longtemps — contre des adversaires politiques et permet à un mouchard quelconque de faire une dénonciation ou même une descente de police et une perquisition sans mandat, nous y voyons un moyen — mal habile, si vous voulez, mais un moyen quand même, — de mettre un frein (?) à la propagande communiste. Nous avons beau nous évertuer à leur expliquer ce point de vue tout particulièrement québécois et catholique, ça ne prend pas.

Les bills 19 et 20 sont encore un sujet d'étonnement chez les délégués des autres provinces, ils s'étonnent et avec raison comment un gouvernement soi disant démocratique peut adopter de la législation aussi arbitraire et qui pue le fascisme à plein nez. Evidemment on est toujours porté à voir la paille dans l'oeil de son voisin et à oublier la poutre qui nous aveugle; une résolution condamnant cette législation a été adoptée à l'unanimité. Ce fut le secrétaire de la Fédération provinciale du Travail du Québec qui fut chargé de faire l'histoire de cette législation, ses effets néfastes sur les conventions collectives de travail aussi bien que sur les désormais fameuses Ordonnances de l'Office des salaires de famine (?) pardon, raisonnables, il termina cet exposé en conseillant aux syndiqués de ne plus s'occuper de toute cette législation de pacotille, de s'organiser solidement et de conclure des contrats d'union avec les employeurs avec des clauses d'atelier d'union; servons-nous, dit-il encore, de notre force économique cela vaudra mieux que d'aller quêter de la législation à Québec.

Une des délégations qui se font le plus remarquer est bien celle des ouvriers du papier, de la pulpe et de sulfite, ce sont de véritables boute-en-train qui, une fois les assemblées terminées, savent comment s'amuser. Ils sont une quarantaine de délégués venant de tous les points extrêmes du pays, il y a même un délégué de la Baie Comeau, vous savez ou cela se trouve, non, bien c'est dans l'extrême-nord et il faut s'y rendre en avion si on est un tant soit peu pressé, les gars des Trois-Rivières sont un peu là aussi, bons unionistes sur lesquels on peut compter.

Le délégué Gus. Francq fait un secrétaire modèle du comité des résolutions, et le délégué Carl Berg ne le cède en rien comme président du même comité, de l'opinion générale c'est le meilleur "team" pour abattre de la besogne que le Congrès ait jamais eu. Ils s'entendent comme larrons en foire et sont un peu là pour répondre aux critiques ou plutôt aux objections de ceux qui ont l'épiderme sensible et qui n'aiment pas à ce que le comité présente un substitut pour une douzaine de résolutions qui disent la même chose, qui émanent souvent de la même source avec quelques mots changés ici et là; quand ce n'est pas Carl Berg qui donne le coup d'assommoir aux récalcitrants endurcis c'est Gus. Francq et ça ne traîne pas en longueur.

Le chômage mondial

Si l'on représentait par 100 le nombre moyen des travailleurs qui avaient un emploi en 1929, dans le monde (en fait, dans seize des principaux pays industriels), ce nombre serait descendu à 92 en 1930, 83 en 1931, 75 en 1932, puis serait remonté à 78 en 1933, 84 en 1934, 88 en 1935, 93 en 1936, pour revenir à 100 en 1937.

C'est-à-dire que, pour la première fois depuis huit ans, l'effectif des travailleurs occupés s'est retrouvé, en 1937, ce qu'il était avant la grande crise économique mondiale.

Le chômage mondial, cependant, n'a pas été résorbé pour autant, puisque, si l'on représentait par 100 le nombre moyen des chômeurs enregistrés en 1929 dans le monde (en fait dans quinze des principaux pays industriels), ce nombre se serait élevé à 164 en 1930, 235 en 1931, 291 en 1932, pour redescendre à 277 en 1933, 225 en 1934, 196 en 1935, 151 en 1936, mais aurait encore été à 111 en 1937 — donc encore au-dessus du niveau de 1929.

Ces chiffres, qui indiquent d'une manière particulièrement frappante les effets de la crise économique sur les possibilités d'emploi des travailleurs, sont les indices mondiaux de l'emploi et du chômage calculés par le B.I.T. Ils figurent dans le nouvel "Annuaire des Statistiques du Travail," que ce dernier vient de publier.

On y trouve également des indices internationaux du nombre global des heures de travail effectuées. Ils montrent que, pour 100 heures en 1929, on n'avait travaillé que 88 heures en 1930, 76 heures en 1931, 64 heures en 1932 — ce chiffre remontant à 69 heures en 1933, 74 en 1934, 78 en 1935, 85 en 1936, 90 en 1937.

L' "Annuaire des Statistiques du Travail" contient, par ailleurs, toute une série de données, pays par pays, sur les heures de travail effectuées par l'industrie, sur les heures de travail normales par semaine et par industrie ou profession, sur les salaires, sur le coût de la vie et les prix de détail, sur les budgets des familles ouvrières, sur les migrations, sur les conflits du travail, sur la population active d'après la situation professionnelle, par sexe et par groupe d'âge, etc.

Il n'en reste pas moins un fait établi; c'est que le chômage est la plaie des nations, et que malgré tous les chiffres et données, la situation ne semble s'améliorer temporairement que pour retomber plus tard à son état originaire.

Le seul remède qui peut être apporté à cette situation vraiment tragique, qui force à l'oisiveté le travailleur désireux de pourvoir à sa propre existence, est l'assurance-chômage.

Quand pourrions-nous espérer ce palliatif pour remédier à cette situation angoissante et qui fait surtout le désespoir de milliers et de milliers de jeunes gens qui n'ont jamais pu, à leur sortie de l'école, se procurer un emploi pour pourvoir à leur subsistance et accomplir leur devoir de véritables citoyens.

Pourquoi une situation semblable existe-t-elle au Canada, dans un pays pourvu de richesses incommensurables, qui pourrait permettre à chacun de mener une vie aisée, sans soucis du lendemain?

Les membres du comité des résolutions en ont abattu de la besogne depuis qu'ils se sont mis à l'ouvrage vendredi dernier; décider du sort de plus de 250 résolutions n'est pas une mince affaire, il faut aussi distinguer le bon grain de l'ivraie car certaines résolutions ressemblent à de véritables guet-à-pens, elles n'ont pas l'air de vouloir dire grand-chose mais le venin est dissimulé dans l'attendu ou le résolu. Certaines méchantes langues prétendent que ce sont les communistes qui sont au fond de quelques-unes des résolutions, je ne le crois pas; mais même en admettant que ce soit vrai, le Travail Organisé contient assez de compétences pour voir claire dans leur jeu et réduire leurs tentatives à néant de même que les offres alléchantes qui se font de temps à autre sont refusées par ceux à qui elles sont faites.

Et pour finir le mot pour rire. Un de nos délégués de Montréal est allé faire un petit tour à Buffalo, juste de l'autre côté de la rivière. Il se paya le luxe d'acheter quelques paquets de cigarettes; comme il est connu pour sa franchise et son honnêteté, lorsque le douanier lui demanda s'il avait quelque chose à déclarer il répondit: "oui, j'ai acheté quelques paquets de cigarettes," résultat de sa franchise on lui fit payer 22 cents pour chaque paquet. Il s'exécuta de bonne grâce et à la consolation de pouvoir dire: "au moins je ne suis pas un menteur." C'est une consolation comme une autre, mais qu'auriez-vous fait à sa place? Je gage que vous n'auriez rien déclaré, ni moi non plus. Sur ce, au revoir, ma santé va mieux merci.
SOCIUS.

Les canadiens le préfèrent

THÉ
"SALADA"

La vie des unions ouvrières par Ben. Drolet

A LA LOGE DE STE-MARIE

La Loge Sainte-Marie des Wagonniers des usines Angus a décidé à sa dernière assemblée, tenue vendredi dernier d'accorder à ses membres sans emploi depuis plus de six mois, un droit spécifique de contribution sans avoir à payer le plein montant de la cotisation mensuelle ordinaire. Cette action généreuse de la part de l'exécutif a permis aux membres présents de considérer par un vote unanime qu'une telle décision était certainement logique par le temps qui court, attendu que le travail est en arrêt depuis déjà plusieurs mois aux usines Angus du C. P. R. et que les perspectives de la reprise du travail ne semblent pas encore très bonnes.

Revenant de nouveau sur l'opportunité pour la Loge de s'affilier à la Ligue de l'Étiquette, le vice-président R. Delage, déclara être non pas contre l'affiliation, mais n'y voit aucune nécessité. Il recommande que la Loge Ste-Marie, fasse sa part pour encourager tous les produits que les membres puissent se procurer et qui sont revêtus de l'étiquette unioniste.

Le président Alfred Mathieu rapporte le résultat d'une réunion de la Ligue des droits de l'homme, à laquelle il a assisté dernièrement. Il semble ne pas être très favorable aux moyens que cette ligue prend pour protester contre le gouvernement actuel, qui passa des lois iniques, telle que celle du cadenas, les bills 19 et 20 ainsi que le bill 88; il n'y a qu'un moyen dit-il, si les travailleurs le souhaitent, serait de se lever contre une telle dictature aussi autocratique que celle-là.

Des rapports intéressants de la part des présidents des divers comités des usines Angus ont été soumis à la considération des membres.

Le délégué Henri Vaillancourt, délégué à la Conférence provinciale tenue récemment à St-Hyacinthe présenta son rapport qui fut reçu avec satisfaction.

La séance était présidée par le confrère Alfred Mathieu, assisté du vice-président R. Delage et des autres officiers.

CHEZ LES PEINTRES

La question de rétablir la position d'un agent d'affaires est venue devant l'union des peintres, local 349, lundi soir dernier.

Au cours de la discussion sur cette urgente question, on a fait valoir toute la nécessité qu'il y a actuellement pour qu'un titulaire à cette position soit nommé. On alléguait entre autre que si cette position continue à rester vacante, qu'on ne serait pas surpris que l'union se voit devancer par une organisation rivale. Il est temps, a-t-on dit que l'on y songe sérieusement, et que l'on prenne les moyens nécessaires, soit par un vote referendum ou autrement afin de connaître l'opinion des membres sur cette importante question.

Par conséquent, à la prochaine assemblée du local 349 qui tombe le 26 du mois, la question sera débattue, et une décision définitive devra être prise à ce sujet.

Les délégués Edgar Gilbert et Arthur Renaud au Conseil des Métiers et du Travail et de la construction ont présenté leurs rapports qui ont vivement intéressé l'assistance.

Après quelques autres affaires de routine la séance s'est ajournée au 4e lundi du mois courant.

UNE FETE CHEZ LES WAGONNIERS DE QUEBEC

Les wagonniers de Montmorency, loge 662, fêtent deux de leurs membres qui sont mis à la retraite par le Quebec Railway. Cette fête consistait en un dîner qui a été organisé par la loge 662, en l'honneur des héros.

Le confrère J. M. Laplante, secrétaire financier de la Loge et du comité d'études du Conseil Fédéré des Métiers et du Travail de Québec et Lévis, présidait, assisté du confrère Jos. O. Reilly, président du comité des griefs de la Fédération du Quebec Railway. Après plusieurs remarques de félicitations de la part des présidents de la fête, le confrère L.-A. Beaudry, vice-président général de la Fraternité des Wagonniers d'Amérique, présenta aux jubilaires des vœux de bonheur et les félicita pour leurs bons et loyaux services qu'ils ont rendus à la compagnie du Quebec Railway ainsi qu'à la Fraternité des Wagonniers.

Il fit remarquer que les confrères Jos. Désaulniers et Jas. Reach, avaient à leur crédit un état de service de 41 ans à la compagnie du Quebec Railway et de plus de 20 ans comme membres de la Fraternité des Wagonniers. L'orateur rappela toutes les difficultés qu'ont rencontrés les ouvriers qui désiraient se grouper en union afin d'être en position de revendiquer leurs droits. Il déclara être très satisfait du contrat conclu entre cette compagnie de transport et la Fraternité des wagonniers.

Le président du Conseil Fédéré de Québec, adressa également des bonnes paroles à l'adresse des jubilaires et il profita de l'occasion pour faire l'historique des unions internationales depuis leur existence.

Le confrère J. M. Walsh, vice-président du même Conseil, félicita la Quebec Railway pour la pension qu'elle verse à ses employés sans que ceux-ci y contribuent. D'autres discours furent prononcés, notamment par MM. E. Laberge, P. J. Quinn, W. Richards et A. Grenier. Bref ce fut une fête très bien réussie et qui restera mémorable dans l'esprit des membres.

ED. CLERMONT EST MORT

"Nous apprenons avec un amer regret, la mort prématurée de M. Edmond Clermont, survenue lundi dernier. Le défunt était avantageusement connu parmi le Travail Organisé, il a été durant plusieurs années officier de l'union des cigariers, local 58, il occupa aussi des charges importantes au Conseil des Métiers et du Travail, notamment vice-président et secrétaire du comité de la Fête du Travail durant plusieurs années.

"Eddy", comme on l'appelait, laisse pour le pleurer, son épouse et trois jeunes enfants, sa vieille mère âgée de plus de 80 ans, quatre frères et deux sœurs. A la famille éplorée, le "Monde Ouvrier" offre ses plus sincères condoléances et l'expression de ses plus vives sympathies pour la perte douloureuse qu'elle vient de subir.

—Celui qui déchire la réputation d'une connaissance, d'un ami, d'un frère de travail, d'un officier d'union, est un misérable autrefois puni du fouet.

—Le travail quotidien doit être fait consciencieusement car autrement l'ouvrier est tenu à la restitution.

RALLIEMENT DES OUVRIERES DE LA ROBE

Vendredi prochain, le 23 courant aura lieu un ralliement général des ouvrières travaillant dans la confection de la robe, à la salle de l'Auditorium, 375, rue Ontario Ouest. Le but de ce mouvement est afin de solidifier la position que doivent tenir les officiers de l'union vis-à-vis le grand nombre de membres de cet organisme. Il y aurait du mécontentement parait-il du côté des ouvrières, dû au fait que des dirigeants de cette organisation ne seraient pas aptes à remplir leurs charges à la satisfaction générale. C'est pour cette raison qu'une assemblée est appelée d'urgence, et à laquelle des chefs ouvriers tels que MM. Raoul Trépanier, président du Conseil des Métiers et du Travail, et J.-E. Gariépy, secrétaire du même conseil; Claude Jodoin, organisateur de l'union locale 262, et autres figures marquantes du Travail Organisé participeront à ce mouvement afin de faire profiter les ouvrières de la robe de leurs nombreuses connaissances et de leur expérience sur les questions ouvrières en général.

Il va sans dire que dans maintes unions ouvrières, les membres ont toutes les difficultés au monde à se trouver de bons officiers; cependant on espère pouvoir convaincre les intéressés que pour qu'une organisation progresse, il faut faire confiance à ceux qui la dirige. A toute éventualité, on s'attend à ce que la spacieuse salle de l'Auditorium sera remplie à sa pleine capacité, de membres du local 262 des travailleurs de la confection pour dames, qui se rendront nombreux pour écouter les chefs du mouvement ouvrier international.

ILS SE PLAIGNENT

La grève de la White Tavern, à la Pointe St-Charles, dure encore. Il parait que cet état de chose est dû au manque d'esprit de solidarité et de fraternité des ouvriers organisés de ce district. Cette déclaration a été faite au cours de l'assemblée de l'union des employés de tavernes, local 200, dimanche dernier. Toutefois, malgré toute la mauvaise volonté des membres des unions-soeurs qui n'ont pas cru bon d'accorder leur appui moral aux employés de tavernes, dans une circonstance pareilles, on a décidé quand même de poursuivre la lutte jusqu'au bout. Cependant un appel sera fait aux unions affiliées et au Conseil des Métiers et du Travail, pour obtenir un appui plus fraternel.

Un règlement nouveau a été adopté à l'effet que le prix de l'initiation de \$3.00 soit appliqué dans le cas de l'admission dans l'union des employés d'une même taverne, autrement individuellement, le prix en est de \$5.00 pour devenir membre.

On discuta l'opportunité d'organiser un banquet aux huitres, lequel fournirait l'occasion à tous les unionistes de fraterniser avec les employés de tavernes. A ce propos un comité de cinq membres a été nommé pour voir à son organisation, ce sont les confrères Ed. Désormiers, Wick Steffick, A. Leblanc, William Whitlaw et Victor Bougie, le dit comité a fixé la date de ce souper aux huitres, à samedi le 15 octobre prochain, aux quartiers généraux de la B. & S. W. U., 1331A Ste-Catherine est.

Le confrère Jack Frawley a été élu secrétaire anglais en remplacement du confrère Morris Myer, démissionnaire, lequel est lancé dans le commerce de restaurateur.

Les délégués officiels de l'union à la ligue de l'étiquette seront les confrères Nelson Fortier, A. Leblanc, William Whitlaw; au Conseil des Métiers et du travail, le confrère Victor Bougie en remplacement de Morris Myer.

ILS S'OPPOSENT A CES AMENDEMENTS

A une récente réunion de l'union des travailleurs en chaussures, local 249, une discussion intéressante s'engagea, à savoir s'il serait opportun de présenter une résolution au Congrès des Métiers et du Travail du Canada, qui comporterait un point important, demandant au peuple de cette province, par voie d'un plébiscite si réellement il est en faveur du maintien dans les statuts de cette province les lois iniques comprenant les bills 19, 20 et 88 qui ont été adoptés en vitesse lors de la dernière session provinciale. Cette question vitale suscita un vif intérêt parmi les membres qui approuvèrent l'attitude du local 249, et recommandèrent que le délégué Mc Kercher au Congrès des Métiers et du travail, fasse l'étude de ce projet avec l'assistance des officiers généraux.

Le confrère Lionel Thibault, assistant agent d'affaires, donna lecture d'un document émanant de M. Léonce Girard, secrétaire du comité paritaire de l'industrie de la chaussure, ayant trait à des amendements qui seront proposés par les manufacturiers de chaussures des centres ruraux, à la convention collective du travail.

On rapporte que le ministre du travail aurait déjà en mains la proposition décrétant 4 zones au lieu de 3, on prétend que cette décision serait plus équitable.

On proposa aussi un amendement à l'échelle des salaires, classifiant le prix horaire à 43 cents au lieu de 48 cts et pour la classe 2, 32 cents au lieu de 39. Les arguments des manufacturiers apportés à cette suggestion sont que la baisse a eu pour effet de produire moins depuis l'existence du nouveau contrat collectif, dû au fait de la concurrence à outrance faite par la production des manufacturiers de chaussures de la province d'Ontario; on décida de s'opposer à l'introduction de ces amendements.

—Il n'est pas raisonnable et juste que le nombre des ouvriers non-organisés soit si grand en cette province.

—L'apprenti a le droit et le devoir de se faire respecter par les contremaîtres sous les ordres desquels ils travaillent.

CHEZ LES DEBARDEURS

Quoique les journalistes n'aient pas été admis à l'assemblée de l'union des débardeurs, local 375, dimanche dernier, il n'en est pas moins vrai que nous avons appris quand même que cette réunion avait été tumultueuse, relativement au cas de suspension de J. B. Labelle en sa qualité de président de l'union affiliée à l'internationale.

L'assemblée nous a-t-on rapporté a été une des plus orageuses, et à laquelle la sureté municipale a été appelée pour y mettre l'ordre.

Beaucoup de raisons ont été invoquées pour justifier la suspension définitive du président du local 375, M. J.-B. Labelle.

LES GENS DE MAISON EN GRANDE-BRETAGNE

Le recrutement syndical des gens de maison, qui fit l'objet l'an dernier d'un point spécial de l'ordre du jour de la session du Comité international des Travailleurs de la FSI (suggestion fut alors faite notamment d'une vigoureuse campagne de recrutement ainsi que d'une large protection légale) vient d'aboutir à un résultat fort intéressant: la création en Grande-Bretagne d'une organisation syndicale particulière. L'Union des gens de maison créée le 1 juillet avec le concours matériel de la centrale syndicale nationale TUC, qui ne compte tout d'abord que quelques centaines de membres annonce actuellement, selon des informations fournies par l'organisatrice Beatrice Bezzant, nommée par le TUC, déjà plus de 2,000 membres. Le premier objectif sera l'abaissement de la durée du travail attendu qu'il existe encore un nombre extraordinairement élevé de cas où la durée du travail comporte de 80 à 100 heures par semaine! E. P. Harries, qui consacre à ce sujet un article dans *Labour*, l'organe officiel du TUC, dit qu'il sera probablement impossible de fixer un maximum de 8, 9 ou 10 heures par jour, mais que par contre il serait réalisable de déterminer une durée maximum calculée sur un espace de deux semaines, ainsi que c'est déjà chose faite pour le personnel hospitalier (96 heures). Il est vraisemblable que la création de l'Union du personnel domestique suscitera celle d'une organisation d'employeurs, qui adoptent une attitude de sympathie à l'égard du mouvement syndical.

DEMANDEZ LA BIÈRE POPULAIRE | **ASK FOR THE POPULAR BEER**

MOLSON

Brassée à Montréal depuis

152 ANS

Brewed in Montreal since

152 YEARS

FUMEZ LES Cigarettes GRADS

Au Congrès des Métiers et du travail du Canada à Niagara Falls

Environ 530 délégués assistent à la 54e conférence du Congrès des Métiers et du Travail du Canada, à Niagara Falls; c'est environ 200 délégués de plus qu'on prévoyait. Quel est la raison: on admet que, c'est l'indécision qui plane sur la décision qui sera prise au sujet des unions affiliées au C.I.O., aussi les délégués de ces dernières semblent avoir la majorité, et alors... quelle doit être la meilleure attitude à prendre? Pas moins de 45 résolutions venant de tous les points du pays traitent de la question d'unité dans le Travail Organisé du Canada; nombre de délégués d'unions fidèles à la Fédération Américaine du Travail se demandent comment maintenir cette unité avec des organisations dont plusieurs cherchent à les détruire. Par contre et c'est ce sentiment qui semblent prévaloir, en ce moment tout au moins, d'autres délégués, qui sont loin d'être sympathiques au groupe de Lewis, sont opposés à ce que les trade-unionistes canadiens supportent le contre-coup d'une querelle intestine entre quelques chefs d'unions internationales dont la politique est à la base, ils cherchent un terrain d'entente ou plutôt à retarder l'expulsion des unions de la C.I.O., espérant qu'un événement imprévu force les adversaires à s'entendre avant que la querelle s'envenime au point de causer un tort irréparable au mouvement trade-unioniste.

Tout semble indiquer — d'après les bonnes relations qui semblent exister entre les deux groupes de délégués — que toute l'affaire sera référée au prochain exécutif général pour action finale et que dans l'entretemps de nouvelles démarches seront faites pour rétablir l'harmonie dans les rangs aux Etats-Unis et la continuer au Canada.

D'ici quelques jours nous en saurons à quoi nous en tenir, en attendant, lundi matin, les délégués furent rassasiés de discours d'hommes publics, plus ou moins longs et plus ou moins bons, et d'une déclaration du président Draper au sujet du droit d'organisation et un coup de pied à la fameuse loi du cadenas.

Le comité des résolutions qui a pour président Carl Berg, de Calgary, et comme secrétaire Gus. Francq, de Montréal, a fait les frais de la discussion, car pas moins de 265 résolutions furent présentées régulièrement en plus de 85 qui furent envoyées et reçues trop tard en vertu de la constitution qui veut que toutes les résolutions parviennent au secrétariat au plus tard 20 jours avant la date de l'ouverture de la convention.

Les résolutions adoptées à date traitent des sujets suivants :

Résolutions Nos 1, 2, 3 et 4:—Piquetage et injonctions.

Résolution No 1. Par le local No 91, de Winnipeg, Ouvriers en Fourrure: Attendu que les ouvriers en fourrure de la cité de Winnipeg s'efforcent depuis plusieurs années d'améliorer leurs conditions de vie et d'assurer leur gagne-pain par l'organisation et les conventions collectives; et attendu que nos efforts, pendant la dernière grève générale de 1936, ont été gênés par une injonction et une poursuite pour dommages; et attendu que le juge Adamson, dans une décision rendue relativement à l'injonction le 6 mai 1937, a refusé de reconnaître le droit au piquetage paisible, en disant: "Cela a été ni plus ni moins qu'une émeute, un complot contre l'ordre public dès le commencement. Les émeutes sont organisées et grandissent. Jusqu'où la loi s'inclinera-t-elle devant l'émeute?"; et attendu que les ouvriers en fourrure de la cité de Winnipeg nient énergiquement le bien-fondé de cette accusation d'émeute, et affirment que les grévistes n'ont jamais cessé de faire du piquetage paisible; et attendu que les ouvriers en fourrure de cette ville ont en outre été intimidés par l'action en dommages accordée par la décision du juge Adamson, pour une somme de \$2,869.76, pour laquelle ils furent tenus séparément responsables; et attendu que le jugement ci-dessus intéresse non seulement les ouvriers en fourrure de Winnipeg, mais pourra être invoqué comme précédent contre tout le mouvement ouvrier au Canada. En conséquence, qu'il soit résolu que nous, Union des Ouvriers en Fourrure de Winnipeg, Local No 91, demandons instamment au Congrès des Métiers et du Travail du Canada de déployer tous les efforts pour annuler cette décision concernant l'injonction et affirmer définitivement le droit qu'a l'ouvrier de faire du piquetage paisible, afin d'obtenir le droit de s'organiser et de négocier des conventions collectives.

Résolution No 2. Par la Loge No 6, de Winnipeg, Fraternité des Wagonniers et le Conseil des Métiers et du Travail de Winnipeg et District: Attendu qu'on a de plus en plus recours aux injonctions dans les différends industriels, dans toutes les parties du Canada, et que des patrons sans pitié se servent de ce moyen pour briser les grèves; et attendu qu'il semble possible, dans toutes les occasions et sans cause raisonnable, d'obtenir d'un juge local l'émission d'une injonction au commencement d'un différend industriel, et ceci entrave considérablement l'action des grévistes ou l'opposition à un lockout déclaré par un patron. En conséquence, qu'il soit résolu, que cette 54ème convention du Congrès des Métiers et du Travail du Canada déclare qu'elle est absolument opposée à cette manière de procéder et donne instructions au nouvel Exécutif d'insister pour qu'on amende le Code criminel ou qu'une nouvelle loi soit passée, définissant mieux et plus clairement le piquetage légal et paisible en temps de grève; et qu'il soit en outre résolu, que le nouvel Exécutif tâche d'obtenir une loi fédérale ou des lois provinciales, selon qu'il sera nécessaire, pour restreindre et diminuer le nombre des injonctions émises par les juges locaux, tant que les deux côtés, dans le différend, n'ont pas eu la chance d'être entendus, ceci concordant avec la législation similaire qui existe actuellement aux Etats-Unis.

Résolution No 3. Par l'Union fédérale No 106, de Winnipeg, Travailleurs de Sauvetage (Salvage Workers): Attendu que l'Union fédérale No 106 a continué à étudier la question des injonctions dans leurs effets sur les unions internationales s'efforçant d'obtenir certaines conventions ouvrières dans leurs industries respectives, comme dans le cas de l'Union Internationale No 91 des Ouvriers en Fourrure, et de l'Union Internationale des Projectionnistes de Cinéma; et attendu que nous reconnaissons les graves conséquences qui peuvent résulter pour les organisations locales de ces décisions de tribunaux canadiens, et que la prochaine convention des Métiers et du Travail du Canada devrait faire davantage pour attirer l'attention des trade-unionistes sur le danger de ces injonctions, et devrait exercer une pression en masse sur les tribunaux relevant du fédéral et des provinces afin de faire disparaître des dossiers toute législation de ce genre. En conséquence, qu'il soit résolu, que l'Union fédérale No 106 demande au Congrès des Métiers et du Travail du Canada d'étudier sérieusement cette question.

Résolution No 4. Par le Conseil des Métiers et du Travail de Calgary: Attendu que, d'après l'article 501 du Code criminel du Canada, il est déclaré légal pour des travailleurs de faire du piquetage paisible dans un différend

(Suite de la page quatre)

LE MOUVEMENT DE SECURITE

L'un des conférenciers-vedette à la "Conférence de Sécurité de 1938 du Tout-Québec" sera M. Wallace B. Phillips, de Londres, président de la "National Safety First Association of Great Britain", et un des parrains les plus enthousiastes du mouvement de la sécurité en Europe; telle est la nouvelle que nous communiquent aujourd'hui les organisateurs de cette manifestation de trois jours qui se déroulera à l'hôtel Mont-Royal, les 27, 28 et 29 octobre prochain.

M. Phillips est le président-fondateur de l'International Pyrene Limited, ainsi que le président, gérant-général ou directeur d'une quinzaine d'autres industries d'Angleterre. Il est aussi un survivant du mémorable naufrage du Lusitania, en 1915. Comme orateur au congrès, M. Phillips prend place aux côtés de sommités universellement connues, telles que M. le docteur André Salmont, expert français en sécurité industrielle, et M. Maxwell Halsey, assistant-directeur du bureau des recherches sur la sécurité automobile à l'université Yale, ainsi que plusieurs autres.

L'ORDRE DE ST-JEAN DE JERUSALEM

Sir Edward W. Beatty, G.B.E., C.R., président, Canadian Pacific Railway Co., Chevalier de Grâce de l'Ordre Vénérable de St-Jean de Jérusalem, a été élu à l'unanimité président honoraire du conseil provincial du Québec de l'association ambulancière St-Jean, lors d'une assemblée spéciale des directeurs tenue hier. Sir Edward remplace ainsi feu le colonel Herbert Molson.

Depuis son admission à l'Ordre de St-Jean de Jérusalem, en 1934, Sir Edward se préoccupe activement des progrès de l'organisation dont il est maintenant le président honoraire dans cette province

LETTRE OUVERTE AUX AUTOMOBILISTES

Il y a quelques jours, mon fils, âgé de 7 ans, est retourné à l'école pour y poursuivre ses études. C'est mon seul enfant et vous comprendrez qu'il m'est bien précieux. Je me donne beaucoup de peine pour le bien élever et faire de lui un bon citoyen.

Croyez-vous qu'il serait juste qu'à cause d'un instant d'imprévoyance ou d'un manque de vigilance de votre part, mon travail soit réduit à rien, que mon amour et tous mes sacrifices aient été inutiles. Si la responsabilité vous pèse, acceptez-la quand même par affection pour lui et par pitié pour moi et tous les autres mères.

Oh! je sais qu'il est parfois irréflectif; qu'il peut lui prendre l'idée de s'élaner subitement dans la rue, ailleurs qu'à l'intersection, sans regarder ni à gauche ni à droite. — Pourtant je lui répète sans cesse qu'il doit faire attention toujours. A l'école, ses maîtres lui donnent chaque semaine d'excellents conseils puisés à même le cours de sécurité juvénile de la ligue de sécurité.

Mais, il est si jeune que, malgré toutes ces exhortations et en dépit du bon travail des brigadiers scolaires de sécurité qui sont chargés de le protéger, son inexpérience et son espièglerie lui font commettre bien des bévues auxquelles, seules, votre indulgence et votre constante vigilance peuvent parer.

J'ose donc compter que vous voudrez bien m'aider à assurer sa sécurité; que vous compenserez pour ses fautes en redoublant de prudence; que vous diminuerez votre vitesse au minimum dans les zones scolaires, non seulement à l'égard de mon enfant, mais aussi à l'égard de tous les petits bambins que vous rencontrerez sur votre chemin.

Je vous remercie sincèrement de la bienveillante considération que vous accorderez à cette requête et de votre contribution à la sécurité de nos enfants.

UNE MAMAN.

Index des unions ouvrières Labor Unions Directory

MONTREAL TRADES AND LABOR COUNCIL. — Meets every 1st and 3rd Thursday of each month at l'Assistance Publique Hall, 460 Lagache-tière St., East. President, Raoul Trépanier, 1153 St. Denis; Corresponding Secretary, J. E. Garlepy, 11 St. Paul West; Vice-Presidents, Pierre Lefevre, Room 10, Monument National, and J. Cuppello, 415 St. Catherine East.

ALLIED PRINTING TRADES COUNCIL. — To promote the interests of the Allied Union Label (which can be had in French or English. The following organizations comprise Council: The Typographical Union No. 176; Jacques Cartier Typographical Union No. 145; Printing Pressmen and Assistants' Union No. 52; Bookbinders' Union No. 91; Photo Engravers' Union No. 9; Stereotypers and Electrotypers' Union No. 33; Amalgamated Lithographers of America No. 27, Newspaper Guild, Local 111. President, W. Forrest; vice president, C. Arpin; Recording Secretary, A. F. Ricard; Secretary Treasurer, James Philip, Room 103, 686 Notre Dame West. Executive: John Moore, A. Query and R. A. C. Ballantyne. Auditors: John Kelly, L. Biband, Robert Smille, Tel. MA 7489. Council meets second Tuesday of each month at 7 Craig East.

UNION TYPOGRAPHIQUE JACQUES CARTIER No 145. — Assemblée le 1er samedi du mois. Président, J.-W. Blaquière, 4217 St-Zotique, Cl. 3480; secrétaire-trésorier, Henri Richard, 3592, Dorlon, AM. 7034.

TYPOGRAPHICAL UNION No 176. — Meets first Saturday of each month at the Mount Royal Hotel, Raymond M. Bennett president, 337 Melrose Ave. Verduin; James Philip, Secretary-treasurer, Room 103, 686 Notre Dame West. Business hours: 9.00 a.m. to 5 p.m., Saturday, 9.00 a.m. to 1.00 p.m.; MARquette 7489.

CONSEIL DE DISTRICT DE MONTREAL DE LA FRATERNITE UNIE DES CHARPENTIERS ET MENUISIERS D'AMERIQUE — MONTREAL DISTRICT OF CARPENTERS AND JOINERS OF AMERICA. — President J.-A. Chamberland; vice président, E. Bernier; trésorier, E. Lauthier; secrétaire, Pierre Lefevre; gardien, M. L'heureux; agents d'affaires, Ed. Toussaint et E. Bernier. Assemblée chaque mercredi à 8 h. du soir au Monument National, ch. 10.

Unions locales affiliées.

U. L. 134, s'assemble tous les lundis au monument National, chambre 11.
U. L. 178, s'assemble les 1er et 3e jeudi au Monument National, ch. 10.
U. L. 1127, s'assemble le 2e et 4e lundi au Monument National, chambre 15.
U. L. 1244, s'assemble le 2e et 4e jeudi au Monument National, chambre 15.
U. L. 1360, s'assemble le 1er et 3e lundi, à 4030 Notre-Dame ouest.
I. U. 1375, s'assemble le 1er lundi du mois, 159-1ère Ave. Lachine.
L. U. 1558, s'assemble le 1er vendredi du mois, 1651 Letourneux.
U. L. Membres Associés, s'assemble le 2e mardi seulement, Monument National, à la chambre 11.

FRATERNITE DES WAGONNIERS DE CHEMINS DE FER D'AMERIQUE. Loge Ste-Marie No 234. — Assemblées régulières: 2e et 4e vendredis de chaque mois, dans la salle Polski, 1956 rue Frontenac. Président, Alfred Mathieu, 2348 Chapleau, CH 6150; vice-président, Roméo Delage, 4557 Garnier, AM 4016; secrétaire archiviste et correspondant, Alcide Montpetit, 2148 Davidson, Frontenac 5986; secrétaire-financier, R.-B. Lamarche, 4565 Delorimier; secrétaire-trésorier, A. Bertrand, 2345 rue Aylwin, AM 1880; guides: O. Côté, 2710 rue Dandurand et H. Tassé, 2046 rue Omer, Longue-Pointe, Cl. 3298; sentinelle, Emile Brunet, 5693, 5e Avenue, Rosemont; gardien, H. Dubuc, 5170-5e Avenue Rosemont; maître de cérémonies, T.-J. Smith, 5501-11e Avenue, Rosemont; Comité local de protection: président, H. Vallancourt, 2494, Rouen, FR 5560; secrétaire du comité, H.-J. Limoges, 3973 Ste-Catherine Est, AM. 0471. Membres du comité: P. Nolet, 7350, rue St-Hubert, CR. 6200; D. Allaire, 1835 St-Germain, FR 3379; Joseph Gour, 1970 Gauthier, AM 9177; Alfred Gauthier, 2165 Préfontaine, FR 1562; auditeurs: E. Deniger, 2402 Chapleau; D. Roy, 4602 Cartier; D. Laporte, 2020 Valois; directeur local d'éducation: P. Dubuc, 2666 Orléans.

FRATERNITE UNIE DES CHARPENTIERS-MENUISIERS D'AMERIQUE Local 134. — Président, F. Doucet, 1909 Cartier; vice-président, Elzéar Bernier, 1508 Darling; secrétaire-archiviste, Pierre Lefevre, 1182 blvd St. Laurent, chambre 10; secrétaire-financier, Edouard Larose, 6563 Delanaudière, CR 8964; secrétaire-trésorier, Ernest Tisdelle, 1316 Gilford; conducteur, J.-B. Roy; sentinelle, Z. Primeau. Le local s'assemble tous les lundis soirs de chaque mois au Monument National, 1182 blvd. St-Laurent.

FRATERNITE DES PEINTRES DECORATEURS ET TAPISSIERS D'AMERIQUE. Local 349. — S'assemble le 2e et 4e lundi du mois au No 1331a rue Ste-Catherine est. Président, A. Renaud, 560 Congrégation, Fitz. 6995; Vice-président, C.-A. Mondor, 4227 rue Mentana; secrétaire correspondant, E. Gilbert, 8236 Henri-Julien; trésorier, L.-P. Boisselle, 4562 rue Marquette; secrétaire-financier, Raoul Gervais, 2585 Boulevard Gouin; conducteur, A. Gaudreau, 9078B Notre-Dame Est; Auditeurs, Arthur Boismenu, 4621 Colonial; Clovis Gullbeault, 5614 Delorimier; L. Tremblay, 472 Ga. Verduin; gardien, Joseph Girard, 8145 Saint-André.

UNION DES TRAVAILLEURS DE LA CHAUSSURE. Local 249. — Boot & Shoes Workers' Union. — S'assemble tous les vendredis soirs à 1331A Ste-Catherine Est. Président, Henri Beland, 6289 Blvd. St-Laurent; 1er vice-président, Paul Métayer, 1468 Dorlon; 2e vice-président, Delphis Jodoin, 1766 Panet; secrétaire-archiviste correspondant, N. Gervais, 2112 Wolfe; secrétaire-financier, trésorier et agent d'affaires, Chs. McKercher, 1331A Sainte-Catherines Est, CH 6511, privé Cl. 6123; assistant agent d'affaires, Lionel Thibeault, 4670 Papineau, AM 7062; sentinelle, André Bouchard, 5833 Christophe-Colomb. L'Exécutif s'assemble le 2e et 4e mardi de chaque mois, à 1331A Ste-Catherine Est. Président, D. Donaldson, 368-9e Avenue, Pointe-aux-Trembles; vice-président, Ovide Drollet 4104 Bordeaux; secrétaire, N. Polrier, 2137 Champlain.

UNION DES CHAUFFEURS DE TAXIS Local 797. — Affiliée à la Fraternité Internationale des charretiers, chauffeurs d'autos, hommes licenciés et aides. Bureau 1331a Ste-Catherine E. de 8 hrs a.m. à 6 hrs p.m. excepté le samedi à 1h. p.m. Président, Ubald Séguin, 2078 Visitation; vice-président Chas. Dillon, 363 Mayor, Apt 15, secrétaire-trésorier, P. Morin, 2594 De-Isle; sec. archiviste, E. Crevier, 2354, des Erables; agent d'affaires, Frank Kennedy, 3565 avenue Lorne, apt 11, Ha 0813. Les assemblées sont le 1er mercredi du mois dans la matinée, et le 3e mercredi dans la soirée, à la salle des cordonniers, 1331A Sainte-Catherine Est, CH 6511.

UNION DES EMPLOYES DE TRAMWAYS DE MONTREAL. Local 790. Association des Employés de Tramways électriques et de Chauffeurs d'Autobus d'Amérique. — Montreal Tramways Employees' Union, Local 790. Amalgamated Association of Street, Electric Railway and Motor Coach Employees of America. Quartiers généraux — Headquarters, 1152, rue Saint-Denis, tél. LA 2503. Officiers: Officers: Gérard Gagnon, vice-président international et président local; J. Georges Gagnon, vice-président; O. A. Neveu, secrétaire-financier; Raoul Brodeur, agent d'affaires; Alberto Brodeur, trésorier; Henri Cholet, secrétaire correspondant; W. Latour sentinelle. Le local se réunit le 2e mercredi de chaque mois, à la salle de l'Union du Commerce, 1079 Berri, et l'Exécutif le lundi précédant l'assemblée régulière, à 1153, rue St-Denis.

BOYCOTTEZ LE JAPON!

Les Etats-Unis en tête dans le boycottage du Japon.

En automne de l'an dernier le Bureau de la Fédération syndicale internationale faisait appel "à tous les travailleurs manuels des villes et des campagnes pour s'élever de la façon la plus énergique contre l'agression inqualifiable du Japon contre la Chine et exprimer de façon concrète et efficace leur sympathie et leur solidarité avec le peuple chinois victime de cette agression impérialiste". Parmi les moyens auxquels les travailleurs doivent avoir recours le Bureau de la F. S. I. mentionnait notamment le boycottage de toutes les marchandises japonaises "aussi longtemps que les militaristes et les impérialistes japonais occuperont le territoire de la République chinoise".

Cet appel a recueilli un écho particulièrement profond aux Etats-Unis. L'action de boycottage entreprise sur la plus vaste échelle par le mouvement syndical américain, appuyée par l'indignation de tout le peuple américain contre les atrocités japonaises en Chine, rencontre l'extrême succès. Dans les cinq premiers mois de 1938 les importations japonaises sont tombées, par comparaison à la même période de l'an passé, de 92 à 47 millions de dollars. Même des articles spécifiquement bon marché, dont l'importation s'accroît généralement lors des époques de régression économique, sont touchés par le boycottage, entre autres les conserves à bon marché et les articles d'éclairage (ampoules d'éclairage, etc.). La diminution est la moins forte pour la soie brute (dont les frais de manufacture aux Etats-Unis sont huit fois plus élevés que le prix de la matière première). L'importation de jouets a diminué des deux tiers; de même l'importation d'articles de coton a fortement diminué (la couverture des besoins des armées japonaises y ayant il est vrai une part).

J. M. TOBIN, OFFICIAL OF BLACKSMITHS, IS DEAD

Chicago, Ill.—The death of J. M. Tobin, vice president of the International Brotherhood of Blacksmiths, Drop Forgers and Helpers, was announced by officials of the Brotherhood here. Mr. Tobin died suddenly "while attending a hearing before the National Labor Relations Boards at Cortland, N. Y., where he, with other international representatives was defending the rights of the members of our organization," the announcement said, adding:

"Vice President Tobin has served our Brotherhood as an International officer, since October 1910, having been chosen to that important office at our Atlanta, Ga., convention, and from the very beginning of his stewardship was assigned to the Eastern and New England States, in which territory he has worked continuously, with outstanding success."

Mr. Tobin's home was in Philadelphia where the remains were taken.

INDUSTRIAL BOARD FINDS 10,939,000 UNEMPLOYED

New York, N. Y.—The employed workers in all industries increased 61,000 in July over June, according to figures compiled by the National Industrial Conference Board. The largest increase was in the building industry, which recorded 144,000 more workers employed in July than in June.

The board estimated the total number of unemployed in July at 10,939,000, compared with 10,981,000 in June. Included in the unemployed total for June were approximately 3,250,000 jobless employed on Government relief work projects represented by the Works Progress Administration and the Civilian Conservation Corps.

Taking into account the increase in population, the Conference Board estimated that the total force of the country, including both employed and unemployed workers, has been increased by the addition of 5,608,000 persons between June, 1929, and June, 1938.

PARKING METERS CARRY MACHINISTS UNION LABEL

Washington, D. C.—An automobile parking meter bearing the union label of the International Association of Machinists is now available. H. W. Brown, general vice president of the Association here.

The meter is placed on the market by the National Park-O-Grat Corporation of Chicago, Illinois. By depositing a nickel in the meter the automobile driver is allowed to park his car for an hour at the curb. The parking meter device is being installed by a number of cities throughout the nation.

MEMBERSHIP INCREASES 1,130,000 IN TWO YEARS

The policies of our unions have won the respect and cooperation of an ever growing number of workers. The membership of the affiliated national and international and the trade and federal labor unions of the A. F. of L. shows an increase of more than 1,130,000 members since September 5, 1936.

We are not satisfied that there are millions of workers in industry who are not organized and are not protected by union agreements with their employers. Nevertheless, the courage and perseverance of wage workers, who joined and maintained the fealty to our trade unions, made it possible for these organizations to be the leaven by which standards of wages and working conditions in American industry have been raised and the exercise by workers of the right to join a union of their own choosing is now more generally recognized and practiced.

Au Congrès des Métiers et du Travail du Canada à Niagara Falls.

(Suite de la page trois)

ouvrier; et attendu qu'alors que du piquetage paisible se faisait, conformément à la loi, des travailleurs ont été arrêtés et ont dû subir un procès sous l'inculpation d'avoir enfreint la disposition ci-dessus du Code criminel, que des injonctions ont été accordées par les tribunaux, et qu'on a empêché des organisations ouvrières d'exercer leur droit au piquetage paisible. En conséquence, qu'il soit résolu, que cette convention donne instructions à l'Exécutif du Congrès des Métiers et du Travail d'obtenir du gouvernement fédéral, par l'entremise du ministre de la Justice, la mesure de protection et l'éclaircissement de l'article 501 du Code criminel, jugées nécessaires pour permettre à un membre d'une organisation ouvrière reconnue de faire du piquetage paisible aux abords d'un établissement où il y a un différend industriel.

Résolutions Nos 9, 10 et 11.—Chômage et secours.

Résolutions Nos 12, 13, 14 et 15.—Assurance-chômage.

Résolution No 12. Par la Loge 111, de Toronto, Association Amalgamée des Travailleurs du Fer, de l'Acier et de l'Étain: Attendu que l'industrie a progressé au point que le chômage est devenu un problème permanent pour les travailleurs et la société; et attendu que les secours se sont avérés un expédient coûteux, destructeur du moral et de la dignité humaine. En conséquence, qu'il soit résolu, que le Congrès des Métiers et du Travail demande au gouvernement fédéral d'amender l'Acte de l'Amérique britannique du Nord de façon à pouvoir établir un système d'assurance-chômage dans le plus bref délai possible; et qu'il soit en outre résolu, que le Congrès des Métiers et du Travail aide les mouvements provinciaux affiliés à convaincre les gouvernements provinciaux, qui s'opposent encore à l'établissement d'un système d'assurance-chômage fédéral, de la nécessité d'avoir une loi fédérale de ce genre en vigueur dans ces provinces.

Résolution No 16.—Secours aux marins sur un pied d'égalité.

Résolution No 17 est couverte par le No 15.

Résolution No 18.—Travaux locaux Route 67.

Résolution No 19.—Transport des travailleurs.

Résolution No 20.—Amendements à l'Acte de l'A. B. du Nord.

Résolution No 20. Par le Conseil des Métiers et du Travail de Port-Arthur: Attendu que les puissants intérêts financiers, pour des raisons de bénéfices spéciaux ou pour des considérations qui ne valent que pour certains groupes, encouragent des mouvements séparatistes dans diverses provinces, dans le but de bloquer toute législation sociale s'appliquant à tout le Canada et qui serait pour le plus grand avantage du peuple en général. En conséquence, qu'il soit résolu, que nous nous déclarons inaltérablement opposés à tous ces mouvements séparatistes et en faveur de l'unité nationale complète et démocratique de toutes les provinces, par l'extension de l'Acte de la Confédération dans l'intérêt du peuple, en accordant au gouvernement fédéral les pouvoirs nécessaires pour l'adoption de lois sociales telles que: assurance-chômage, pensions de retraite et de vieillesse, limitation des heures de travail, droit pour les travailleurs de s'organiser dans l'industrie, assurance-santé, réhabilitation, programme de travaux publics, et diverses autres questions, qui ne peuvent être réglées efficacement que par des lois et une surveillance fédérales.

Résolutions Nos 21 et 22 sont couvertes par Résolution No 20.

Résolutions Nos 23, 24, 26, 27 et 28 sont couvertes par le No 25.

Résolution No 25.—Droit d'organisation et Wagner Act.

Résolution No 25. Par le Conseil des Métiers et du Travail de Winnipeg et de la Région: Attendu que la convention de 1936 du Congrès des Métiers et du Travail donnait instructions à son nouvel exécutif de préparer un projet de loi afin de faire reconnaître et protéger légalement le droit des employés à s'organiser afin de promouvoir leurs intérêts légitimes, ledit projet de loi devant guider les comités législatifs ou les Fédérations du Travail des différentes provinces; et attendu que ledit projet de loi, tel que préparé, (1) ne déclare pas illégal et ne punit d'aucune peine le fait d'établir des unions de compagnies, (2) n'oblige pas les patrons à négocier en vue de contrats collectifs avec les représentants dûment élus des unions ouvrières de leurs employés, et ne prévoit aucune peine s'ils refusent, et (3) ne prévoit pas l'établissement d'un tribunal indépendant nommé par le gouvernement pour décider, par la majorité des voix, au bulletin secret ou autrement, quelle est l'union ouvrière qui a le droit exclusif de négocier dans une industrie ou branche d'industrie quelconque, s'il s'élève un différend entre deux ou plusieurs unions à ce sujet; et attendu que tous ces points, ainsi que plusieurs autres très importants pour la classe ouvrière, sont couverts par la loi adoptée par le Congrès des États-Unis en juillet 1935, sous le titre de "Loi pour diminuer les causes des différends ouvriers nuisant au commerce entre États ou avec l'étranger, pour créer une Commission des Relations nationales, et autres fins", et vulgairement connue sous le nom de Loi des Différends ouvriers Wagner (Wagner Labor Disputes Act), et que plusieurs considèrent comme la grande charte du travail dans ce pays; et attendu que le projet de loi présenté par le Congrès a servi et servira comme base à toute législation de ce genre adoptée par les différents gouvernements provinciaux, et il importe que tout projet de loi de ce genre contienne ce que les unions ouvrières désirent. En conséquence, qu'il soit résolu, que cette convention donne instructions à son nouvel exécutif de préparer un nouveau projet de loi contenant tout ce que renfermait le premier projet de loi, et en outre les points mentionnés dans le préambule de la présente résolution, et que ce nouveau projet de loi soit distribué pour la gouverne des différentes Fédérations provinciales du Travail et des comités législatifs.

Résolution No 29.—Bills 19 et 20, Québec.

Résolution No 29. Par la Fédération du Travail de Québec: Attendu qu'au cours de la dernière session de la Législature de Québec, deux bills, connus sous les numéros 19 et 20, ont été adoptés, qui avaient pour but d'amender les Chapitres 49 et 50, soit la loi relative aux salaires des ouvriers et la loi des salaires raisonnables, et de ce fait rendent impossible aux unions ouvrières et aux employeurs la conduite de leurs relations d'une manière démocratique; et attendu que le gouvernement de cette province en promouvant ces bills, a complètement ignoré et méconnu les désirs du Travail Organisé et, comme question de fait, les a adoptés sans même daigner consulter nos représentants. Qu'il soit résolu, que nous condamnons vigoureusement lesdits amendements aux Chapitres 49 et 50 et que nous les regardons comme un pas en arrière dans notre législation sociale; qu'il soit de plus résolu, que nous condamnons l'attitude prise par le gouvernement de Québec ou par tout autre gouvernement qui adoptera une législation affectant si vitement les intérêts des travailleurs, sans au préalable permettre aux représentants attitrés du Travail Organisé de se faire entendre; que, de plus, nous prions le gouvernement provincial de rescinder ces deux bills dans le plus court délai possible. Et qu'il soit de plus résolu, que copie de cette résolution soit adressée au Congrès des Métiers et du Travail du Canada.

Résolution No 37.—Amender le code criminel re droit d'organisation.

Résolution No 37. Par la Loge 1004, de Hamilton, Association Amalgamée des Travailleurs du Fer, de l'Acier et de l'Étain: Attendu que le gouvernement canadien reconnaît le droit d'association comme partie intégrante de nos traditions démocratiques et de notre héritage national; et attendu que le droit constitutionnel à la liberté d'association est violé avec impunité par plusieurs patrons, qui intimident, forcent et maltraitent leurs employés qui veulent entrer dans une union pour améliorer leur sort. En conséquence, qu'il soit résolu, que le gouvernement fédéral soit requis, dans l'intérêt des travailleurs industriels du Dominion, d'amender le Code criminel en adoptant le Bill No 4 et en imposant des amendes aux patrons qui violent les droits démocratiques de leurs employés désireux de s'organiser pour des fins de conventions collectives.

Résolution No 38.—Contrat collectif.

Résolution No 38 Par le Local 1089, de Toronto, et le Local 1005, de Hamilton, Association Amalgamée des Travailleurs du Fer, de l'Acier et de l'Étain: Attendu que le gouvernement canadien a entrepris d'augmenter sa production d'armements et accorde des contrats à des intérêts manufacturiers privés; et attendu que les droits démocratiques des travailleurs dans plusieurs industries canadiennes sont violés par les patrons, qui mettent des empêchements et des entraves à l'établissement d'un système de conventions collectives entre eux et leurs employés, qui désirent s'enrôler dans une union de leur propre choix à cette fin. En conséquence, qu'il soit résolu, que le Congrès des Métiers et du Travail du Canada demande au gouvernement fédéral de mettre dans tous ses contrats avec un employeur privé une clause portant que ledit employeur devra négocier avec les représentants choisis par les employés et signer des conventions collectives concernant les salaires, les heures et autres conditions de travail dans leur industrie.

Résolution No 39.—Enquête sur espionnage industriel.

Résolution No 40, couverte par le No 39.

Résolutions 41 et 42, couvertes par Résolutions 25 et 37.

Résolution No 43.—Contrat collectif avec employés d'hôtel C. N. R.

Résolution No 90.—Loi du juste salaire applicable au travail en mer.

Résolution No 91.—Ratification projets de convention des marins.

Résolution No 92.—Réclassification du travail des facteurs.

Résolution No 93.—Réajustement conditions des femmes à journée.

Résolution No 94.—Taux de salaire hommes supplémentaires.

Résolution No 95.—Nomination de facteurs permanents.

Résolution No 97.—Certificat de compétence des machinistes.

Résolution No 98.—Enregistrement des marins.

Résolution No 102.—Travaux d'impression Eglise Unie.

Résolution No 102. Par l'Union Typographique No 91, de Toronto: Attendu que la United Church Publishing House appartient à l'Église Unie et devrait mettre en pratique les principes énoncés par cette Église, par la voix de ses ministres; et attendu que cette maison d'édition est boutique ouverte depuis la grève des métiers de l'imprimerie en 1921. En conséquence, qu'il soit résolu, que le Congrès des Métiers et du Travail du Canada demande à la Conférence générale, qui se tiendra à Toronto en septembre 1938, de donner ordre au Comité des publications de conduire son imprimerie sur un pied d'union 100%, afin de se conformer aux enseignements de ses ministres.

Résolution No 103.—Politique fédérale de Santé uniforme.

Résolution No 104.—Services médicaux dans les chantiers.

Résolution No 105.—Premiers soins et réglementation sur navires.

Résolution No 105. Par l'Union des Marins Canadiens: Résolu, que ce Congrès déclare protester énergiquement contre les conditions qui existent sur un grand nombre de vaisseaux canadiens; d'abord, absence de nécessaires de premiers soins; deuxièmement, état négligé dans lequel se trouve le pauvre matériel qu'il y a à bord; troisièmement, qu'il devrait y avoir, sur chaque vaisseau, un préposé aux premiers soins, possédant le certificat requis, et ce préposé devrait avoir la responsabilité de voir à ce qu'il y ait toujours le matériel nécessaire et qu'on le remplace quand il y a lieu; et qu'il soit en outre résolu, que les propriétaires des navires soient tenus d'observer les lois existantes concernant la réglementation ci-dessus.

Résolution No 106.—Fonds de bénéfices en maladie des marins.

Résolution No 107.—Travail à domicile.—Approuvée en remplaçant le mot fédéral par le mot "provincial" à la 4e ligne de la fin.

Résolution No 108.—Emploi d'ustensiles de faience dans les chantiers.

Résolution No 109.—Tramways et autobus à un seul homme.—Approuvée en y ajoutant le mot "dans les routes de grande voirie."

Résolution No 110.—Règlements de sûreté sur navires.

Résolution No 110. Par l'Union des Marins Canadiens: Attendu que dans le passé on a négligé de faire faire des exercices avec les chaloupes de sauvetage et en cas d'incendie, avec la conséquence qu'il y a eu des pertes de vies parmi les marins et parmi les passagers. En conséquence, qu'il soit résolu, que le Congrès déclare appuyer la demande de l'Union des Marins Canadiens, pour qu'on mette en vigueur sans délai la loi concernant les exercices de sauvetage et en cas d'incendie, et que ces deux exercices aient lieu au moins une fois par semaine; et qu'il soit en outre résolu, qu'une inspection des chaloupes de sauvetage, des ceintures et autres appareils de sauvetage ait lieu régulièrement deux fois pendant la saison sur les Grands Lacs et une fois tous les six mois sur les vaisseaux naviguant en eau profonde et le long des côtes, et que des cartes soient placées dans l'endroit où dorment les équipages, donnant des instructions complètes au sujet des stations de feu et la chaloupe que doit rejoindre chaque marin; et qu'il soit en outre résolu, que les ceintures de sauvetage doivent être placées dans un endroit accessible et bien en vue dans chaque cabine, et que ces règlements soient immédiatement mis en vigueur, afin d'éviter une répétition de ce qui est arrivé sur l'infortuné "Sand Merchant".

Résolution No 111.—Conditions sur navires.

Résolution No 112.—Inspecteur de treuils, etc, port d'Halifax.

Résolution No 113.—Outillage moderne sur navires.

Résolution No 114.—T. S. F. sur navires de 5,000 tonnes et plus.

Résolution No 115 couverte par 113 et 114.

Résolution No 116.—Ingénieur-mécanicien, approuvée en ajoutant le mot à vapeur après installations.

Résolutions Nos 122 et 123.—Journée de 6 heures et semaine de 5 jours

Résolution No 123. Par le Conseil des Métiers et du Travail de Calgary: Attendu que la 53ème session du Congrès des Métiers et du Travail a adopté la Résolution No 18, Rapport des Délibérations, 1937, demandant que le gouvernement canadien établisse la journée de six heures et la semaine de cinq jours, avec augmentation correspondante des salaires, pour compenser la perte de gain. En conséquence, qu'il soit résolu, que le nouvel Exécutif demande de nouveau au gouvernement fédéral ou aux gouvernements provinciaux de passer des lois dans ce sens.

Résolution No 124.—Heures de travail et congés pour marins.

Résolution No 126.—Temps supplémentaire à prix et demi pour facteurs.

Résolution No 127.—Couverte par le No 123.

Résolution No 124. Par l'Union des Marins Canadiens: Attendu que le gouvernement canadien a approuvé la convention au sujet de la journée de huit heures pour les marins et le système des trois quarts, à la Conférence Internationale du Travail, à Genève, en 1935; et attendu que ces règlements n'ont pas encore été mis en vigueur par ledit gouvernement; et attendu que, par suite de la réduction des équipages depuis une dizaine d'années, il en est résulté du chômage continu parmi les marins — jusqu'à 1,000 dans le port de Montréal, et un nombre proportionnel dans les autres ports de tout le Canada. En conséquence, qu'il soit résolu, que ce Congrès se déclare en faveur des équipages complets, avec le système des trois quarts sur tout le vaisseau, y compris la salle des machines, et un quart de quatre pour la chambre de chauffe, sans réduction des salaires, journée de huit heures au port, les dimanches et congés légaux devant être accordés aux marins, comme dans toute autre industrie (compensation pour les congés légaux en mer par des jours libres à l'arrivée au port), ce qui précède devant aussi s'appliquer au département des garçons de tables et de cabines.

Résolution No 128.—Jour de repos employés de théâtre. Québec.

Résolution No 128. Par le Local 56, de Montréal, Alliance Internationale des Employés de Théâtres et Opérateurs de Cinémas: Attendu que la Loi du Repos hebdomadaire de la province de Québec ne contient aucune disposition concernant les personnes travaillant dans l'industrie

des amusements, leur donnant droit à un jour de repos sur sept; et attendu que les personnes employées dans cette industrie sont obligées de travailler de longues heures chaque jour pour de bien faibles salaires, et cela sept jours par semaine, les privant ainsi des joies de la vie de famille, si importantes pour le bien de la société. En conséquence, qu'il soit résolu, que le Congrès des Métiers et du Travail du Canada insiste auprès de la Fédération du Travail de Québec sur la nécessité d'user de toute l'influence dont elle dispose auprès du gouvernement de Québec pour que soit amendée la Loi du Repos hebdomadaire, de manière à ce que toutes les personnes employées dans l'industrie des amusements aient droit chaque semaine, à un jour de repos de vingt-quatre heures consécutives.

Résolution No 129.—Fermeture salons de barbier.

Résolution No 130.—Réduction journée de travail employés de magasins.

Résolution No 132.—Congés avec salaires.

Résolution No 132. Par la Loge 371, de West Toronto, Association Internationale des Machinistes: Attendu que la question des congés avec salaires a été longuement discutée par les organisations ouvrières au Canada, et depuis quelques années plusieurs grands industriels du Canada et des Etats-Unis ont reconnu le droit qu'ont les travailleurs dans l'industrie d'avoir des vacances; et attendu que plusieurs pays européens, y compris la Grande-Bretagne, ont passé des lois accordant aux travailleurs des congés avec salaire. En conséquence, qu'il soit résolu, que cette convention donne instructions au nouvel Exécutif du Congrès des Métiers et du Travail de demander au gouvernement fédéral de passer une loi accordant des vacances avec salaire à tous les travailleurs.

Les résolutions 135 à 139 inclusivement traitent des Salaires minimales elles sont couvertes par le substitut suivant:

Attendu que la législation du salaire minimum pour les femmes a été inscrite dans les statuts de la plupart des provinces du Canada grâce aux efforts persistants du Travail Organisé;

Attendu, qu'il n'a jamais été l'intention du Travail Organisé de demander que cette législation soit appliquée aux ouvriers de métiers, artisans et semi-artisans, dont les taux de salaires sont fixés par leurs organisations syndicales;

Et attendu, qu'il est reconnu que lorsque des taux de salaire sont fixés par un organisme gouvernemental, ceux-ci sont généralement inférieurs aux salaires d'union, et de ce fait deviennent préjudiciables aux meilleurs intérêts des travailleurs organisés;

Qu'il soit résolu: Que ce Congrès des Métiers et du Travail du Canada, tout en reconnaissant la haute portée morale de cette législation sociale lorsqu'il s'agit du travail de la femme, des jeunes gens et même à la rigueur des ouvriers non qualifiés dans toutes les sphères de l'activité humaine — industrie, commerce, bureaux, service domestique, etc., — est inaltérablement opposé à ce que cette législation s'applique aux ouvriers qualifiés et semi-qualifiés, dont le devoir est d'appartenir à leur union de métier s'ils veulent être efficacement protégés;

Qu'il soit donc de plus résolu: Qu'avant de mettre en vigueur une Ordonnance du salaire minimum pour les femmes une enquête à fond soit faite, établissant le budget du coût de la vie d'une employée ou ouvrière, les conditions et heures de travail susceptibles d'être établies, que des mesures soient prises pour sauvegarder la position des personnes y assujetties ainsi que leur salaire sans qu'elles soient contraintes de porter leurs causes pour salaire arriéré devant les tribunaux.

Qu'il soit de plus résolu: Que le Travail Organisé soit représenté sur tous les organismes gouvernementaux institués à cette fin.

Résolution No 140.—Pensions et gratuités re accidents du travail.

Résolution No 142.—Approuvée en ajoutant les mots "tous les gouvernements provinciaux" dans la troisième dernière ligne et la suppression du mot "Ontario" à la fin, la rendant applicable à toutes les provinces.

Résolution No 143.—Approuvée en remplacement le mot \$80 par les mots "égal à 100% du gain total de l'accidenté".

Résolution No 145.—Compensation applicable à tous les accidentés.

Résolution No 147. Pensions de vieillesse. — Approuvée et réitération de la décision prise par la dernière conférence qui se lit comme suit:

"Résolu: Que la loi actuelle des pensions de vieillesse soit amendée en la transformant en loi d'allocations de retraite, portant que les sommes y prévues seront payables à toute personne de plus de 60 ans; que les paiements soient suffisants pour maintenir un niveau de vie convenable en tenant compte des charges de famille des personnes bénéficiant de ce fonds de retraite; qu'un séjour d'au moins quinze (15) ans soit exigible (au Canada) et qu'aucune réduction ne frappe les revenus de moins de \$1,000.00. Il sera stipulé que les allocations de retraite ne seront payables qu'aux personnes se retirant réellement de l'industrie, du commerce ou autres activités."

Résolution No 170.—Organisation des employés à collet blanc.

Résolution No 174. Action politique. — Votre comité recommande le substitut suivant qui est une réitération de l'attitude prise antérieurement.

"Attendu qu'à la convention de Victoria, en 1906, il a été décidé que le Congrès devait reconnaître la nécessité d'organisations ouvrières politiques comme moyen d'obtenir l'amélioration des conditions industrielles et l'adoption de lois pour le plus grand bien des travailleurs dans les mines, manufactures, l'industrie forestière, etc., et attendu qu'il a été clairement démontré que le meilleur moyen d'obtenir une telle législation et de la faire observer, c'est d'avoir au parlement fédéral et dans les législatures provinciales et autres corps électifs, des représentants choisis dans les rangs du Travail Organisé et directement intéressés à la cause ouvrière; et attendu qu'à la suite de la conférence d'Ottawa, en 1917, le Congrès s'est occupé de coordonner les différents corps politiques ouvriers dans les diverses provinces, d'où est résultée la création d'une organisation politique ouvrière s'étendant à tout le Canada.

"En conséquence, qu'il soit résolu: Que l'autonomie politique ouvrière soit laissée entre les mains des partis ouvriers politiques établis, et comme la Déclaration de principes du Congrès est le résumé de la meilleure pensée du Travail Organisé depuis qu'il existe et lutte, que le Congrès continue d'être l'interprète législatif du Travail Organisé du Canada, indépendamment de toute organisation politique fondée dans le but d'envoyer des représentants du peuple au parlement fédéral, aux législatures provinciales ou autres corps électifs du pays."

Les résolutions Nos 179, 180, 183 à 187 inclusivement traitant de la politique extérieure sont couvertes par le substitut suivant:

"Attendu que la guerre d'agression qui se poursuit actuellement en Espagne et en Chine, par des nations fascistes, met en danger la démocratie du monde entier;

"Et attendu, que la loi internationale prévoit qu'aucun gouvernement légalement constitué ne devrait être empêché de se procurer les moyens de défense nécessaires;

"Et attendu, que plusieurs pays démocratiques—Canada inclus—ont contribué à prolonger ces guerres d'agression par leur refus de donner l'assistance nécessaire aux pays victimes de ces agressions tandis que les pays agresseurs ont été aidés par l'expédition de matériel de guerre;

Qu'il soit donc résolu: Que ce Congrès désire exprimer les plus profondes sympathies des trade-unionistes canadiens au peuple espagnol et chinois ainsi qu'à leur gouvernement dans leur valeureuse lutte pour la défense de leur pays; que nous condamnons les attaques injustifiables et non provoquées dont ils ont été les victimes et réprovoquons l'invasion de

Le reportage amusant

L'Echo du Bas Saint-Laurent, journal de Rimouski, publie, avec le sourire, ce compte-rendu d'une correspondante:

Un terrible accident d'automobile vient de réveiller notre petit village si paisible. C'est dimanche soir, à l'heure des vaches qu'une automobile en voyage de noces a renversé en tuant un cochon qui contenait deux nouveaux mariés qui se sont trouvés sans dessus dessous à cause d'une patche qu'on leur avait posée le matin et qu'ils se sont trouvés pris à serre et pas quasiment capables de grouiller.

Le chauffeur de l'automobile qui était un Ford qui avait bu plusieurs coups avant l'accident n'a pas été blessé, mais les mariés ont été légèrement blessés dans l'arrêt d'un beau voyage de noces que l'officier de circulation a soigneusement examiné et constaté qu'il allait trop vite et qu'il n'a pu éviter le cochon qui n'avait pas de licence de conducteur.

Le frame, les ailes et le radiateur de la Ford sont cassés pour avoir éventré un si beau cochon qui était une truie à la veille d'avoir des petits mais ils sont encore bons pour faire du savon.

Les mariés ont contractés des émotions de ce voyage de noces que leurs enfants se souviendront.

Les sceptiques prétendent que ces lignes ont été écrites par un journaliste fantaisiste en mal de copie. Pourquoi imaginer cela? Les "qui" et les "que", tous les relatifs en somme, ont été, depuis qu'il y a des Canadiens français, la cause des erreurs et des qui-proquos les plus fantastiques.

Que doit-on en penser?

La lecture de ce reportage est certes amusante, mais elle est aussi pénible, parce qu'elle nous prouve le manque d'éducation de beaucoup de nos canadiens-français. Posons-nous ici une question? Si les membres de l'ILGWU étaient obligés d'écrire pour gagner leur vie, comme, par exemple, cette correspondante, feraient-ils les mêmes fautes! Probablement! Alors, pourquoi ne pas suivre les cours gratuits que l'union mettra, cet hiver, à la disposition de tous les ouvriers et ouvrières. Il en coûtera seulement quelques sacrifices et les avantages seront si nombreux. Allons, réveillons-nous, et plus tard, l'on ne rougira pas de nos articles ou, simplement de nos lettres.—La Justice.

L'Espagne et de la Chine par les hordes fascistes que nous considérons comme une violation de la loi internationale et des droits des traités et un crime contre des nations dont le seul désir était de vivre en paix avec les autres pays; c'est avec une profonde horreur que nous assistons au meurtre prémédité et sans excuse de la population civile, à la destruction de nombreuses villes et cités par les forces militaires fascistes — navales et aériennes—; nous compatissons de tout coeur aux souffrances imméritées de ces deux peuples dont tant de foyers ont été anéantis par l'envahisseur;

Qu'il soit de plus résolu: Que ce Congrès des Métiers et du Travail du Canada s'engage à supporter tous les moyens pratiques qui pourraient être pris par les gouvernements démocratiques en vue d'aider le peuple d'Espagne et de Chine à repousser les attaques des forces fascistes en leur facilitant l'obtention des moyens de se défendre; nous prions de plus le Très Honorable W. L. Mackenzie King, premier ministre du Canada, d'user de son influence et autorité près du gouvernement en vue d'établir des relations commerciales avec ces nations-amies, membres de la Ligue des Nations, et à décréter un embargo sur l'expédition du matériel de guerre aux pays agresseurs, aidant par là à mettre un terme à ce banditisme international;

Qu'il soit de plus résolu: Qu'un appel pressant soit lancé aux membres du Travail Organisé de prendre une part active dans l'organisation d'une campagne intensive de boycottage contre toute marchandise provenant des pays agresseurs, soit le Japon, l'Allemagne et l'Italie."

Les résolutions 199 à 213 inclusivement, traitant de la loi du cadenas de Québec sont couvertes par le substitut suivant:

"Attendu que le gouvernement de la province de Québec a adopté une Loi connue généralement sous le nom de "loi du cadenas";

"Et attendu que cette loi accorde au procureur-général le pouvoir de cadenasser toute maison ou domicile servant comme centre distributeur ou de propagande d'une doctrine que l'on a volontairement et à dessein oublié ou qu'on n'a même pas pris la peine de définir;

"Et attendu, que cette loi viole un des principes fondamentaux et élémentaires de la justice canadienne et britannique en déclarant un prévenu coupable jusqu'à preuve de son innocence et de plus lui nie tout droit d'appel;

"Et attendu, que sous cette loi sur simple dénonciation d'un adversaire politique ou même économique, le procureur-général peut ordonner des descentes de police chez des citoyens des plus respectables, confisquer livres, bibliothèques, filières, correspondance, etc., subversive ou non, sans que la personne ainsi incriminée ait aucun recours légal à exercer contre qui ce soit;

Qu'il soit résolu: Que ce Congrès des Métiers et du Travail du Canada fasse tout en son pouvoir pour obtenir le rappel de cette mesure législative que nous considérons et avec raison comme inconstitutionnelle et anti-démocratique."

Résolution No 214.—Sports et activités culturelles dans les unions.

Résolution No 214. Par les Unions locales 116 et 277, de Montréal, Travailleurs Amalgamés de la Confection: Attendu que la 53e convention du Congrès des Métiers et du Travail du Canada s'est prononcée en faveur des sports et des activités culturelles dans les unions ouvrières; et attendu que plusieurs unions ont utilisé ces moyens, pour le plus grand avantage de leurs membres; et attendu que la majorité des unions locales n'ont pas encore mis à profit les suggestions faites à la dernière convention. En conséquence, qu'il soit résolu, que la 54e convention du Congrès des Métiers et du Travail du Canada insiste de nouveau sur l'importance et la nécessité des sports et des activités culturelles comme moyen de renforcer les unions individuelles.

Résolution No 217.—Centres de culture économique.

Résolution No 218.—Appuyer le Congrès de la Jeunesse.

Résolution No 221.—Abolition de la taxe de vente.

Résolution No 222.—Réduction de la taxe sur le malt.

Résolution No 223.—Droit de taxer les propriétés des mines d'or.

Résolution No 224.—Droits d'entrée sur importation de livres.

Résolution No 226.—Droit de copyright.

Résolution No 228.—Protection aux navires canadiens.

Au moment d'aller sous presses, la Convention se continue. Nous y reviendrons la semaine prochaine.

RESISTANCE TO WAGE AND HOUR ACT BEGINS

Prospective resistance to the Federal Wages Act which goes into effect October 24, has been reported to Elmer F. Andrews, administrator of the Act.

Informations received from various sections of the country indicate that low-wage and long-hour employers are not going to give up the oppressive wages and hours they impose on their workers without a fight. Although the wage rate effective October 24 is only 25 cents an hour, it transpires that this rate severely hits many low wage employers who operate directly under contracts with New York jobbers. In one instance it is reported an employer-contractor said only six cents an hour.

A troublesome feature of this proposed law violation is revealed with the threat of some of these low-wage contractors to sub-contract their work to home workers in the belief that they can thus obtain exemption from the wage-hour act.

In Puerto Rico, employers have instituted a campaign to exempt every industry on the Island from the Act, but Puerto Rican labor unions and the Puerto Rican legislature are reported as opposing such a movement.

NEW HOUSING PLANNED FOR 600,000 FAMILIES

Washington, D. C.—The \$888,000,000 fund authorized by Congress to promote slum clearance and low cost housing will provide 148,000 dwelling units housing 600,000 families, U. S. Housing Administrator Nathan Straus announced here.

Declaring that five-eighths of the big appropriation had already been committed to communities for local housing projects, Mr. Straus said the total program will create 670,000,000 man-hours of work and require the expenditure of \$337,000,000 for building materials. The 670,000,000 man-hours of work, he said, was made up of 268,000,000 man-hours of employment at project sites and 402,000,000 in private industry.

AFL TRUCKERS AGREEMENT COVERS THIRTEEN STATES

Indianapolis, Ind.—Farrell Dobbs of Minneapolis, Minn., an official of the International Brotherhood of Teamsters, Chauffeurs, Stablemen and Helpers of America, an affiliate of the American Federation of Labor, announced that union representatives had ratified an agreement with operators of truck lines in thirteen Mid-West States.

Approximately 60 per cent of the 3,000 operators in the area and all operators in Chicago, he said had agreed to the terms of the agreement at a meeting in Chicago on August 31.

Some estimates of the truck drivers covered by the contract run as high as eight hundred thousands.

The agreement provides wage rates of 2 3-4 cents a mile for trips and 75 cents an hour while the drivers are picking up and delivering.

3,066,963 UNEMPLOYED WORK ON WPA PROJECTS

Washington, D. C.—A new high mark in the provision of roller work for the nation's jobless army was made known in the announcement by the Works Progress Administration that the number of jobless workers employed on relief projects reached 3,066,963 during the week ended August 27, an increase of 28,078 over the preceding year.

WPA officials said that if employment conditions in private industry did not improve the work relief fund of \$1,425,000,000 passed by the last Congress might be exhausted in January. The appropriation was intended to carry the WPA to March 1.

The Fascist-Communist Assault Upon Liberty

No Free People Valuing its Institutions and Jealous of its Rights Will Tolerate or Countenance any Attempt to Subvert Democratic Government.

By BERNARD ROSE.

No dictatorship can continue to exist unless it is buttressed with that force enabling dictators to attack and physically extinguish those opposed to or critical of their rule. Whether the dictatorship be Proletarian, Fascist, or Nazist, it can only function with the aid of a ruthless secret police or a submissive army ready to instantly carry out the commands of the dictator. There have been purges of the most drastic kind in Russia, Germany and Italy. Opposition is not tolerated by dictators, and this applies equally to the so-called workers' republic as it does to the Germany of Hitler and the Italy of Mussolini.

Democracy is the antithesis of dictatorship. Hitler's chief argument in favour of the state he is building upon the ruins of the Hohenzollern dynasty and the Weimar Republic, is that in the interest of the peoples of Europe must do everything possible to combat communism. Since dictators are seldom consistent, and repudiate principles just as easily as they liquidate critics, Hitler has now taken upon himself the task of protecting Germans even beyond the confines of the Reich, and extending such interest to foreign countries. His propaganda is directed not only toward consolidating his position by appeals to the uninformed minds of youth and the fear his force can inspire in the older Germans, but awakening the national enthusiasm of Germans in lands where they presently reside as citizens, and enjoy opportunities and privileges that are denied the native German subject to the Hitler regime.

Democracies have their problems, but even though they may be of a serious nature, and involve the economic and social well-being of the workers and their families, the facilities available in democracies to remedy evils promptly and effectively are as good, if not better than those to be found in dictatorships.

We have made considerable progress from the days when the average individual was regarded as a serf, the property of the owner of the estate upon which he was employed. Cities even more than rural communities were responsible for the growth of a feeling of independence that finally culminated in the ever widening extension of the political franchise to all citizens, regardless of their economic or social position.

The advocates of collectivism and authoritarianism seek to convert a number to their views and doctrines in order that they may impose upon the people the regime which they, the advocates of collectivism or authoritarianism, believe is better adapted to conserve and promote the welfare of all who toil, rather than democracies having popularly elected governments.

We must never tire of repeating that democracies are based upon the consent of the whole people rather than a few, and that, notwithstanding the oft-made allegation that financial interests control our legislatures and parliament. The allegation is not founded on fact, since legislature and parliament, are supreme, and can take even the most drastic measures which the majorities of either believe are necessary to the welfare of the people.

Democracies, it must again be pointed out, are built upon the consent of democrats to have their country's laws made and administered by their chosen representatives. In democracies power comes from below. In dictatorships, it is exercised by the limited few at the top.

Discussing "the Collectivist Movement in Practice," the well-known writer, Walter Lippmann, points out: "All régimes of authority have been established by armed bands who, by force or intrigue or both, have seized the coercive machinery of the state. This power they have used to imprison, terrorize, exile, or kill all who might be disposed to dissent, and to extirpate all organs of representations—such as elections, a free press, and voluntary assembly—through which dissent might be encouraged. To the innocent, in foreign lands all this is explained as unpleasant but necessary: as the transitory measures in an emergency, like the martial law which, in a free community, might be declared after an earthquake."

One can quite understand that the advocates of authoritarian régimes would welcome force, and think it necessary to eliminate the bourgeoisie and the capitalists, but, unfortunately, in eliminating one or the other, the workers are likewise, subjected to the same ruthless control.

Mr. Lippmann continues: "The authoritarian collectivists, when they are grounded in their principles and candid with themselves, know quite well that the right of dissent can never be restored without renouncing their principles and destroying their social order. When they speak of liberty, as they occasionally do, what they mean is that they hope eventually to train their peoples to desire only what the state desires, to have no purposes but the official purposes, to feel free because they have become habituated to conform."

Totalitarian governments make every endeavour to influence the mind so that those so influenced will respond almost automatically to any command which the leader or dictator directly or through his subordinates may give.

Speaking of fascism, he says: "Fascists make the assumption, never wholly explicit or completely stated, that there is only a marginal willfulness in human behavior; that the great mass of mankind is naturally docile; that, by exterminating the minority and drilling the mass, significant dissent will disappear. Hence the claim of the fascist states to an absolute monopoly of all agencies of education, intelligence, and culture, for without such a monopoly they could not protect the mass, whom they propose to discipline into unanimity, from the contagion of individual contrariety."

We know that fascists, as well as communists and nazists, do everything they can, immediately after securing power, to control all agencies of education and information. Free enquiry is stifled. Frank opinion is not welcome—in fact, in the authoritarian state it is regarded as bordering upon treason.

He points out: "There is no mystery in fascism, once its pretensions to being a universal formula of social reconstruction are put aside and it is recognized as the elaborate and intense militarization of a people for a war of conquest. Fascism is martial law, and there is no essential feature of fascism that is not perfectly familiar in any highly organized nation

TELEPHONE TALKS IN THE WATSON FAMILY



Muriel Watson used to worry about Bob's frequent trips to the "raw edges of civilization"—to mining towns and construction camps where life was rough and comforts few. Now he telephones her and the children from each new location, cheering them, and himself, in the process. "After all", he muses, "you're never out of civilization as long as you have the telephone."



Reductions in telephone rates—local and long distance — in 1935, '36 and '37 have effected savings to telephone users in Ontario and Quebec of nearly one million dollars yearly.

when it goes to war . . . Fascism is nothing less, and probably nothing more, than the latest and completest development of the nation in arms. It is militarism without qualification preparing for a totalitarian war."

Those who have had occasion to impartially study the facts of fascism, and were born and educated in democratic countries, find little if anything to extol in fascist countries.

Dealing with communism, he tells us: "The whole promise of communism—that it can end class war, imperialism, national war, personal acquisitiveness, and possessiveness—rests upon the two suppositions that equality of reward can be established and that it will be acceptable. So the correct way to state the communist theory is not that it means to abolish the private ownership of productive capital,—that is merely one of the means to the end,—but that it promises to administer productive capital according to the principle of equal rewards."

We have already seen that even in the projected paradise of the Soviets men's lives are of little value if they incur the displeasure of their superiors. Communistic Russia has become a huge spying organization, and differs only from Germany in that it does not discriminate or make exceptions because of the racial origin or religion professed by those who reside within Russia.

Speaking of what communism attempted he says: "In short, communism when it abolishes private property in productive capital establishes a new kind of property in the public offices which manage the collective capital. The commissars replace the capitalists, exercising the same powers or greater ones, enjoying the same social privileges or greater ones, and though their money incomes may be smaller, their luxuries less florid, they have everything that could tempt the less favored to envy them, to challenge them, and to strive to replace them. The social situation and the psychological mechanism which exist to-day, and which, according to communist theory divide society into antagonistic classes remain intact in the communist order. The only difference is that whereas under capitalism social advantages give political power, under communism political power gives social advantages. The struggle for wealth is simply transmuted into a struggle for power."

Already, and that according to the evidence of sympathetic observers, there has grown up in Russia class distinction. It is not based upon the principle of a social hierarchy, but is certainly an official one that has an economic basis. Distinctions are made between the labourer, the mechanic, the technician, the director, and special treatment given those who have established and supervised the practice of "speeding up," which has been so vehemently denounced in the United States and Great Britain.

Speaking of the consequences of these two régimes, Mr. Lippmann remarks: "That the fascists and the communists hate each other and regard their respective doctrines as antithetical does not impair the generalization that they are both organized for war. Their hatred merely supports the generalization. It means that they have also the will to fight the war."

Italy, where fascism first had its roots, has spent untold millions in equipping the nation for war. It invaded Ethiopia, and has likewise gone to the assistance of the rebels in Spain. Germany has re-armed on a huge scale. It likewise declares to a puzzled world that in order to achieve its aims, it is prepared for war, and is not afraid of its enemies. Russia, the

(Continued on page seven)

A FEW CANDID WORDS ABOUT BANK EARNINGS

★ ★

Half of one per cent. a year on total assets is not much of a profit margin for any business, corporate or individual.

Yet that is all the "velvet" there is in the business of Canada's chartered banks.

Banks pay interest on personal savings deposits. They charge interest on loans.

The difference is not all "velvet" by any means—for these reasons:

- (a) It costs money to operate a bank.
- (b) The cash reserves held by the bank earn nothing.
- (c) A bank must provide for losses.
- (d) Earnings on a great deal of a bank's assets are very low.

More than 25,000 people are employed in Canada's banks. In the last ten fiscal years Canada's chartered banks have paid in wages and salaries, some \$376,000,000 — purchasing power distributed over the Dominion.

In the same ten years banks paid in taxes to municipalities \$40,831,930; to provinces \$14,429,320, and to the Dominion, \$24,027,324, a total of \$79,288,574.

Banks have other costs, too: Rent on premises; stationery and printing; light, water and fuel; contributions to pensions and group insurance for employees. Depreciation on buildings takes a large amount each year.

Any money a bank pays—taxes, wages or other costs—can come only from the bank's resources—and must be paid in cash. No magic can produce it.

Banking is not all sunshine. It has its cloudy aspects too. Banks must stand ready to pay their creditors—the depositors and note-holders — a hundred cents on the dollar; but banks unfortunately cannot always collect a hundred cents on the dollar! They have losses, inevitably, and must set aside substantial sums to meet them.

A bank must keep itself in such a cash position as to be able to pay you your deposit whenever you see fit to withdraw it.

Chartered banks are required by law to lodge with the Bank of Canada, or hold in Bank of Canada notes, five per cent. of their depositors' funds; but, in practice, they always carry about twice that percentage. Deposits with and notes of the Bank of Canada earn no interest for the chartered banks.

It is necessary also to keep a further amount in short term investments readily convertible into cash. The yield on such investments is low, firstly, because Treasury Bills and other short term securities mature at short date; secondly, because—banks having no monopoly of money or credit—cash reserves of many industrial concerns compete for this type of investment.

Bank earnings depend very largely upon loans, but a bank can lend only when the customer wants to borrow.

Ordinary bank loans in 1929 averaged \$1,342,000,000; in 1937 only \$731,000,000.

When business falls off or prices slump, businessmen borrow less money. A given volume of business is handled on less money, too. It would take \$150,000 to handle 100,000 bushels when wheat is at \$1.50 per bushel, but only \$100,000 to handle the same volume when the price is \$1.00 a bushel.

When ordinary loans are not in demand, money, instead of lying idle in the banks, finds investment in Government bonds. These earn substantially less than ordinary loans.

Very obviously bankers would prefer commercial loans.

Money invested in Government bonds is, however, just as much a loan for the Government's purposes as a loan to a farmer is a credit for his purposes. In 1937 the average of bank loans and investments combined was \$2,158,000,000; in 1929, \$1,841,000,000.

Thus bank credit in Canada was actually greater in 1937 by \$317,000,000 than in the same period of 1929, the boom year.

As with credit, so with cash. As of October, 1937, over \$17,000,000 more in bank notes were in the hands of the public than in October of the boom year 1929.

A word with you about dividends.

The Bank Act fixes the par value of bank shares at \$100. The average price paid to banks by the shareholders when shares were issued was \$165 per share. Of this, \$100 has gone to Capital Account, and \$65 has been placed in Reserve.

Over many years undivided profits, now amounting to \$34 per share, have been left in the business by shareholders and added to reserve, for the greater security of depositors and note-holders.

The average shareholder's investment in Canada's chartered banks now, therefore, amounts to \$199 per share. A dividend of say 8 per cent. on the \$100 par value is, in fact, only slightly over four per cent. on the money actually invested, or left with the bank by the shareholder.

THE CHARTERED BANKS OF CANADA

Your local branch bank manager will be glad to talk banking with you. He will be glad to answer your questions from the standpoint of his own experience. The next article in this series will appear in this newspaper. Watch for it.

The Chamberlain Gesture for Peace

By BERNARD ROSE.

Actuated by the highest motives and determined to do his utmost to preserve peace, the British Prime Minister sacrificing personal pride has gone to meet the Fuehrer. What a sight for the Gods! The Head of the Parliament of a great empire in order to prevent what would likely be the greatest and most catastrophic war in the history of mankind has decided to make a last plea for understanding before Mars lets loose his terrible hordes. Those who oppose war hope he will succeed. Should he not, the world's great nations will be locked in lengthy and mortal combat with consequences that the mind is almost too frightened to conceive.

When a great statesman is willing to make so great a sacrifice as his visit to Hitler entails it can only be described as it was by Prime Minister King when he was advised of Mr. Chamberlain's intention. M. King has throughout his life been an ardent apostle of international and industrial peace. He, better than others who lead nations knows the great and enduring advantages of peace and the terrible consequences of conflict under present conditions.

Should Hitler refuse to reach an understanding with the British Premier it will serve as a notice to an anxious world that he is ready to ruthlessly sacrifice millions of his own youth in his mad quest for glory and Power.

In speaking as he did the Rt. Hon. W. L. Mackenzie King voiced what was in the hearts of his fellow citizens.

Mr. King enjoys the confidence and esteem of the statesmen of the Motherland and has watched in spite of his indisposition the anxious efforts on the part of the British Cabinet to prevent a recurrence of the frightful holocaust of a world war. Mr. King is an ardent advocate of Peace and Prosperity and an equally strong opponent of War and Destruction. He like the rest of us prays for the success of the noble mission undertaken by Mr. Chamberlain.

WHY KILL THEM?

By Dr. CHARLES STELZLE, Executive Director, Good Neighbor League.

There are some men who would take particular delight in doing away with the Greens, the Lewises, the Browders, the Thomases, and the entire host of so-called labor "agitators." The reasons for this wild desire may vary in each case, but in general, they have a notion that these leaders are responsible for the special form of unhappiness from which they are suffering.

These would-be executioners forget — or are ignorant of the fact — that when these leaders are raised up, they represent an opinion or a demand of the people to which the latter desire to give expression. And if these leaders should be displaced that conviction would still exist. The remedies being promoted by their chosen leaders may sometimes be futile and being human, their methods may occasionally be wrong, but the basic reason for their actions cannot be ignored.

Whatever may be the special problems existing in various parts of the country and in certain industries, there is one fundamental question which it is conceded to be everywhere present — it is the problem of a fairer distribution of wealth and income.

This does not mean Communism or a dividing up of all wealth — this method would be absurd — and none but crackpots are making this demand. It does mean, however, that the profits from industry and labor must be more equitably distributed. This is the supreme problem of the present age. It is the heart of most of the problems of Government and industry, and the unrest in the world will not be satisfied until this question is settled right.

Many employers are sincerely attempting to be fair in this respect. It is not just to condemn all employers as tough they were equally guilty. Let us give them credit for their honesty of purpose. As was recently said by President Roosevelt, it is the unjust "ten per cent" which are responsible for reactionary methods. Furthermore, there must be the utmost cooperation on the part of Labor in bringing about the ideal state which it is desired to attain.

THE FASCIST-COMMUNIST ASSAULT UPON LIBERTY

(Continued from page six)

leaders of which taught that war is due to capitalistic greed, has created and maintains a huge army.

One important distinction must be pointed out, vital in any discussion as to the merits of democracy versus dictatorship, and that is, that in democracies legislature or parliament can only tax and spend in accordance with the laws made by the people's representatives. Democratic governments must present annually a budget, showing in detail how the state revenues were collected and expended. Public works involving the expenditure of public funds are proposed by the government, and approved by parliament or legislature. No dictator or dictatorship consults the people as to the amount of tax to be levied, the manner in which it should be spent, or the purpose to be achieved. In democracies the power of the purse resides in the people. In dictatorships the wealth of the nation, as well as its labour, is under the arbitrary control of the dictators who cannot be called upon to render an accounting.

Dictatorship is obnoxious to all who value their right to move freely, associate with their fellow citizens openly, and utter their thoughts without fear of the physical or economic consequences.

No people who value liberty will permit themselves to be sacrificed to the ambition of a despot who professes to be a national saviour, yet resorts to every possible kind of intrigue and ruthless suppression of men and organizations whose obedience he cannot secure in the carrying out of his designs.

From Our Readers

To the Editor,
The Labor World,
Sir:—

Mankind is Curse on all three.
The British Empire, the United States and France stand for the ideals of Peace, Civilization and Christianity. Italy and Germany contemptuously and arrogantly repudiate all three. Democracy is scorned and challenged by megalomaniac and morons. A new race credo has been formulated that has called forth the ridicule of scientists and reputable biologists. The Saviour's kin are hounded, persecuted, exiled and brutally treated economically, socially and politically by upstart usurpers who rid themselves of their critics and opponents by purges and barbaric persecution in hideous concentration camps. Hitler and Mussolini have snubbed the world's greatest nations. They have ravished and annexed the territories of peaceful peoples. The impression prevails that they have been treated far too leniently by the indulgent and forgiving democracies. They rely upon force. They have deluded themselves into believing that no matter what they say and how often they gibe and insult the world's free nations they will not be called to account.

Although I am not a psychiatrist I have no hesitation in stating that both Hitler and his Italian prototype are abnormal individuals who have not only destroyed everything worth while in their own lands but menace the peace of the world. They have impoverished their peoples and hindered the peaceful development socially and economically of the free nations. The democracies have their problems which they cannot solve or attempt to deal with because of the threatening attitude of the totalitarian states. The money that could be spent to improve the lot of the citizen in the democracies must be used to manufacture war equipment and employ in a military capacity men who ordinarily would be employed in a constructive way.

Hitler and Mussolini are blood thirsty and conscienceless agitators whose principal occupations are theatrical propaganda, espionage (domestic and foreign) and machiavelism diplomacy. France, Britain and plucky Czechoslovakia have gone the limit in making concessions to the insatiable morons who have kept the world on edge for months. Germany and Italy are economically synthetic and socially degenerate. Politically they have reverted to an age of savagery. Stanley Baldwin said that Europe was a madhouse. Are we in the sane countries to be continuously subjected to being annoyed and insulted by lunatics who are shaping the destinies of great nations? Since we cannot deal with international mad men as we can and do with those mentally distraught in the popularly governed countries what we must and should do is to increasingly denounced the press, on the platform and in parliament and legislature, the men and groups who are so lost to all sense of shame and decency as to callously violate every ethical and political canon in their inhuman treatment of minorities, groups, and individuals.

I am sure that more than once fervent prayer has come from Christian hearts that Providence rid the world of the tyrants who misgovern their lands in order to further their personal aims and the ruthless carrying out of their Nazist, Fascist and Communist programmes.

Dictators fear criticism — hence, our duty to not only criticize but denounce them and all their works on every possible occasion. The Christian Gospel of the Brotherhood of Man is far more noble and just than the pagan creeds of the Marxists and Fascists and Com-

munists. Mankind's curse on all three! Verily, the Huns, Italian and Teutonic, are scourging Humanity — nevertheless, Christianity and Democracy will emerge triumphant!

BERNARD ROSE.

WHAT WORKER SHOULD DO TO SOLVE UNEMPLOYMENT

Mr. Jos. Corbett has an interesting article on "Unemployment and its solution" in The New Commonwealth of Toronto. He affirms that the profit system has outlined its usefulness, and now only makes for economic anarchy, intolerable, social inequalities, prostration, poverty and misery.

"We must stop wasting time and money passing resolutions and sending delegations to seek justice from those who control, and get busy sending labor representations to municipal, provincial and federal legislatures. Nothing short of effective political action by the masses is sufficient." And he commends the C. C. F. as a medium for such political action.

This is just one point of Mr. Corbett's article with which issue may be taken; that about wasting time passing resolutions. Once a year the T. & L. Congress passes resolutions and sends them to governments; perhaps once a month passes resolutions of some kind.

But governments or politicians generally do not act in resolutions because they are reasonable to express the legitimate interests of the masses. They only act when they realize that enough people are interested to influence elections.

Governments merely act on the resolutions of T. & L. Congress, or only after years. But suppose after each Congress Convention, every affiliated T. & L. Council and every affiliated union made a point of passing the same or similar resolutions and sent them, to governments and their local politicians. That would give governments and local politicians an impression of a popular interest, more calculated to influence them to action.

Of course, as Mr. Corbett points out, it is of first importance that the workers should elect their own representatives to voice their grievances, urge their demands and explain their solutions. But that is not enough.

A fountain does not rise above the source. The influence of 100 labor representatives in parliament would be proportional to the popular expression of interest in causes they stand for a expense. The passing of resolutions, the sending of delegations, are a means of publicity, education and propaganda.

If every union at every meeting passed a resolution on, for instance, unemployment and sent it to the government, the local politicians and papers, the chances of getting action would be greatly increased, especially if the local politicians were asked at intervals what they had done to bring pressure upon their leaders a why they had failed to do anything.

In a country where the trade of vote-catching and political charlatry have developed into fine arts, the professional politician has his ear to the ground and can detect any demand that has any serious popular movement behind it, and forthwith make his plans to take advantage of it, for the furtherance of his personal advancement, independent of other consideration. If our politicians have merely skated around the problem of unemployment, it is largely because they have not felt the impact of a popular movement for its solution strong enough to impress them as being an electrical force demanding serious attention. The workers have not spent enough time passing resolutions and organizing delega-

SPECIAL ORDINANCE FOR HOTELS

The employees representatives on the Fair Wage Board for the Hotel Industry, Messrs. P. Fournier, J. Lenger, A. Quesnel and C. Purdon, will attend a meeting on Monday, Sept 19 at 8 p.m. at 1207 University Street.

The purpose of this meeting is for the above mentioned to give a report of the negotiations respecting the future Special Ordinance for the Hotel Industry.

A new scale of wages will also be submitted for acceptance, amendment or rejection respecting the hotels.

All hotel workers are requested to attend this most important meeting.

Hotel & Restaurant Employees' Union, 1208 University St.

tions. Constant agitation and education is the price of social progress; unceasing propaganda is necessary to develop the social conscious of the masses to the point where they will determinately press for action. Not only the local union, but the individual member should write to governments and local politicians demanding a constructive solution of unemployment.

C. McK.

NEED OF ECONOMIC PLANNING

There are good arguments for high wages. If the workers were enabled to buy back more of what they produce with the aid of machines, the tendency to a glutted market would be lessened. But however high wages might be raised there would remain the possibility of a glut of some commodities, and a resultant dislocation which would have wide spread depressive effects.

When the farmers produce a surplus of wheat, it does not follow that raising wages would result in the absorption of the surplus. The family consumption of wheat is greatest at low income levels. This stands to reason because in relation to cost wheat has a high nutrition value. As incomes increase, the family usually reduces its consumption of bread and turns to other foods. During the boom of the twenties when wages were rising, the U. S. per capita consumption of wheat declined. In Europe during the depression 1928 to 1933, the per capita consumption of wheat increased.

Labor expended on the production of a surplus is wasted labor, so far as the market is concerned, and society does not pay for labor which does not serve its effective demand. It only pays for average socially necessary labor, according to the Socialist theory of value. Hence when the farmers produced a surplus of wheat they were penalized by having the price reduced; they did not recover any part of the cost of production of the surplus remaining in their hands.

The effect did not stop there. The farmers' net incomes being reduced, they had less to spend on the products of other industries, and those in turn had to reduce production, and discharge employees. Thus, the glut of one commodity may upset the market, starting the downward spiral of declining demand, declining prices, declining production and employment.

Implicit in the Socialist Theory of value is the necessity of economic planning with the social purpose of assuring the production of commodities in the right proportions. The realization of proportional production is the end and aim of the science of social economy and was so stated by leading classical economists; but modern economist mostly choose to ignore that or complemently assume that it will be automatically realized if free competition is allowed to reign, which

LE MONDE OUVRIER

Rédigé en collaboration
Gus. FRANCO, Rédacteur
Le seul journal ouvrier bilingue
au Canada
Un médium national pour les ouvriers



Membre de la Presse ouvrière internationale d'Amérique

The Labor World
Canada's Only Labor Bilingual Paper
A National Medium for the Workers

Imprimé par l'Imprimerie Mercantile, Limitée, 11, rue Saint-Paul Ouest, Montréal

Le soir, 908 Sherbrooke Est
Tél. CHerrier 7050

GERARD TRUDEL
AVOCAT

57 OUEST, RUE ST-JACQUES
Suite 209. Tél. MARquette 2636

MONARCH GAS RANGES

Made by
Canadians
for
Canadian Homes



SIMMONS

BEDS, SPRINGS, MATTRESSES
Built for Sleep
Montreal, Toronto, Winnipeg
Vancouver

WE HAVE HELPED HUNDREDS TO OBTAIN positions as Letter Carriers, Postal Clerks, Customs Examiners, Clerks, and Stenographers, etc., and can help you. Write us for proof and free information. M. C. C. Schools Ltd., Toronto 10. Oldest in Canada.

it cannot do now because of combines and trusts.

When production was carried on by hand, tools demand usually governed supply. There was a way of life based on the union of cottage industry, small farming for family use, and common lands to graze cattle, sheep and geese. Production, other than that for family care, was usually undertaken on order, or for a parochial market the requirements of which could be easily estimated.

When machine production developed the heavy capital investment enjoined the fullest possible use of the machines and special efforts to push the products with the market. Supply crowded demand; and at intervals the market became glutted. Then a debacle of prices, a cataclysm of the market, a contraction of production, was required to bring about a rude adjustment of the relation of supply and demand. The depression phase of the business cycle has become more severe, more devastating.

The choice now lies between submitting to the recurrence of depressions which tend to become disastrous, or conscious effort to promote proportional production, or a balanced relation of supply and demand. Such effort can only take the form of economic planning of regulating production in accordance with a pre-determined general plan based on estimates of average social needs. This will not be easy; there is no royal road out of the morass of the present. But the technical practicability of economic planning by government commissions, consisting of leaders of business and labor, economists and statisticians, was demonstrated in Britain during the war.

C. McKAY.

Our Leading Amusement Places
Dans nos Théâtres

PALACE

Robert TAYLOR in
THE CROWD ROARS
with Edward ARNOLD, Frank MORGAN, Maureen O'SULLIVAN, William GARGAN.

CAPITOL

2nd WEEK

Letter of Introduction
with EDGAR BERGEN
and "Charlie McCarthy"

Added Attraction
"THE SPY RING"
A Movie Quiz Contest Picture

PRINCESS Theatre

"Boy Meets Girl"

with James CAGNEY
and Pat O'BRIEN
with MARIE WILSON

Added Attraction
"MYSTERY HOUSE"

Tél. LANcaster 3858

Salon de Fleurs ST-DENIS
1590, RUE SAINT-DENIS (Edifice du Théâtre St-Denis)

Spécialités:
Bouquets de noces, Tributs floraux
Escompte de 10% aux lecteurs du "Monde Ouvrier"
Mme J.-Z. PILON. Rés. HA. 7901

"\$2,200.00 an Hour"

In 1937 this Company, its subsidiary and controlled companies paid out in salaries and wages a total amount of \$5,387,249.00 or more than \$2,200.00 every working hour.

THE
SHAWINIGAN
WATER & POWER
COMPANY

Montreal Quebec

THE CENTRE OF SOCIAL AND BUSINESS LIFE IN MONTREAL
Windsor
1 Alderich Raymond • VICE-PRESIDENT

DOMINION BRIDGE CO. LIMITED

Head Office and Works at:
LACHINE, P. Q.

Branch Works:
Amherst Ottawa Toronto
Winnipeg Calgary Vancouver